

24 décembre,

18.

M. J. A. Rouleau, M.D. secrétaire de la
Société Médicale de Montréal,
Montréal.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre communication en date du 12 décembre courant, au sujet de l'inspection médicale des écoles, adressée à Son Honneur le Maire, a été soumise par ce dernier au Conseil, à une assemblée tenue le 23 de ce mois.

Je vous prie d'agréer l'expression de toute ma considération et me croire,

Votre bien dévoué,

GREFFIER DE LA CITE.

Inspection des
Ecoles

24 de C. / 18.

de l'inspection et de l'enseignement.

Je vous prie d'insister sur l'importance de l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

Les écoles, adressés à son honneur le Maître, a été soumis par ce

date du 15 Décembre courant, au sujet de l'inspection des écoles.

Chez l'inspecteur,

Montreal.

Secrétaire Municipal de Montreal.

CHIFFRE DE LA LETTE.

BUREAU DE

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA CITÉ DE MONTRÉAL

ERNEST R. DECARY, PRÉSIDENT
GASPARD DESERRES
CHARLES MARCIL
R. A. ROSS
ALPHONSE VERVILLE

HOTEL DE VILLE

MONTRÉAL, le 27 décembre, 1918.

A Son Honneur le Maire et à
Messieurs les Membres du Conseil
de la Cité de Montréal.

Messieurs,-

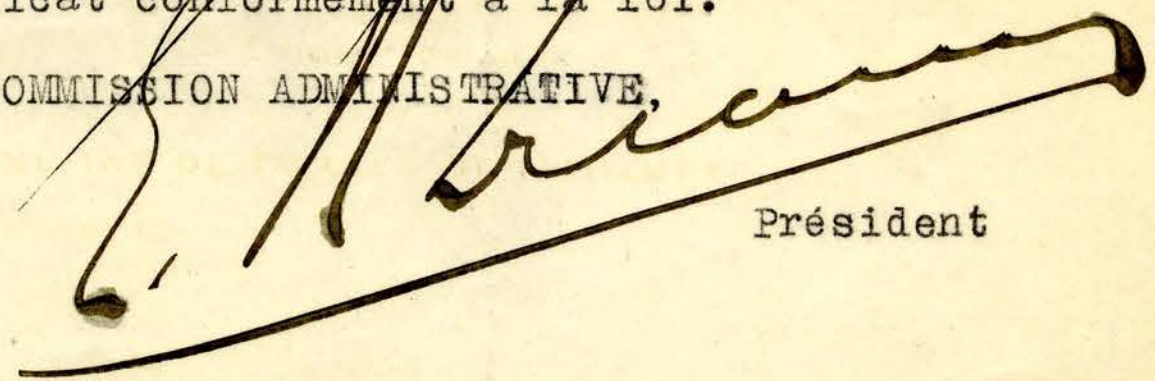
La Commission Administrative a soumis au Conseil, le 25 novembre dernier, deux règlements au sujet de l'imposition de taxes. Les taxes prévues par ces règlements sont les mêmes que celles que la Commission Administrative a recommandées cette année et qui ont été imposées par résolutions.

Tout retranchement ou toute réduction de ces taxes aurait pour résultat d'empêcher le Contrôleur et Auditeur de la Cité de certifier qu'il y aura à la disposition de la Cité, en 1919, des fonds suffisants pour faire face aux dépenses prévues par le budget.

Comme elle l'a dit dans son rapport, sur le budget, la Commission Administrative va continuer à pratiquer la plus stricte économie et va faire l'impossible pour que les dépenses imprévues qui pourront se produire durant l'année 1919, et les augmentations de salaires des constables et des pompiers, s'il y en a d'accordées, soient payées à même les économies qui seront réalisées.

Elle espère donc que le Conseil adoptera, sans amendement, les taxes qu'elle a recommandées dans les deux projets de règlements qui ont été soumis, lesquelles taxes sont absolument nécessaires pour l'administration de la Ville en 1919 et qui doivent être votées intégralement pour permettre au Contrôleur et Auditeur de donner son certificat conformément à la loi.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE,


Président

Président de la
Commission admi-
nistrative
Le règlement
des taxes

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Président

de donner son certificat conformément à la loi.
Intégralement pour permettre au Comptable et Auditeur
l'ordonne de la Ville en 1918 et qui doivent être votées
Les taxes pour l'année 1918 ont été votées par le Conseil
les deux projets de règlements qui ont été soumis dans
sans amendement. Les taxes de l'année 1918 ont été
M. Le Président a dit que le Conseil adoptera
seront réalisées.

Soumis au Conseil
le 24 décembre 1918

Adoptés

Comme elle a été adoptée par le Conseil, il y a eu
le budget. La Commission Administrative a le plaisir de
saura pour faire face aux dépenses prévues par le budget
à la disposition de la Ville en 1918, des fonds existants
leur et Auditeur de la Ville de certifier qu'il y a eu
de ces taxes sur le budget pour l'année 1918.
Tout retouchement ou correction
année et qui ont été imposées par résolutions.
que la Commission Administrative a recommandées cette
vues par ces règlements sont les mêmes que celles
au sujet de l'imposition de taxes. Les taxes pré-
au Conseil. Le 25 novembre dernier, deux règlements
La Commission Administrative a soumis
Messieurs.

A Son Honneur le Maire et à
Messieurs les Membres du Conseil
de la Cité de Montréal.

VERMOREL VERVILLE
R. A. ROSS
CHARLES MARCIL
GUYARD DESJARDINS
EMERY R. DECARIE, PRÉSIDENT

MONTREAL, le 27 décembre 1918.

HOTEL DE VILLE

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA CITE DE MONTREAL

BUREAU DE

16 à l'heure

December 26th 8.

TO THE ADMINISTRATIVE COMMISSION
OF THE CITY OF MONTREAL.

Gentlemen,-

RE: YOUR FILE NO. INQUIRY OF ALDERMAN DIXON AT THE
MEETING OF THE COUNCIL OF THE 2nd OF DECEMBER 1918.
AS TO HOW STANDS AT PRESENT THE MATTER OF THE CARTAGE
LIMITS FOR EXPRESS COMPANIES IN THE CITY OF MONTREAL.

Replying to Alderman Dixon's above inquiry, we beg
to advise you that on the 26th of October 1918, pursuant to the
instructions given us, we lodged with the Railway Commission an
application in the above matter after having served it upon the
following Companies: Canadian Northern Express, Dominion Express,
Canadian Express and American Express.

The application has been since pending before the
Railway Commission. We beg to advise you that in matters that
are dealt with by the Railway Commission the rule is that the
Railway Commission fixes the date of the hearing on same and as
a consequence no matter is heard until the date is so fixed.

The Railway Commission has not yet fixed any date
for the hearing of the application of the City of Montreal in the
matter of Express Cartage Limits, but we will undoubtedly be ad-
vised of the date that it will fix for the hearing of said appli-
cation. In the meantime we took up some three or four weeks ago
the matter with Mr. G.R. MacLeod of the Engineering Department,
who is at present preparing the technical side of the case.

THE WHOLE RESPECTFULLY SUBMITTED.

Yours truly,

Charles Laurin

Chief City Attorney,
(For the City Attorneys.)

WHB/HB.

100/100

(For the City Attorney.)

John Smith
John Smith,

THE ABOVE RESPECTFULLY SUBMITTED.

who is at present preparing the technical side of the case.
The matter with Mr. O.R. Knowles of the Engineering Department
action. In the meantime we took up some three or four weeks ago
view of the date that it will fix for the hearing of said matter.
matter of Express Carriage Limits, but we will not undertake to
for the hearing of the application of the City of Montreal in the
The Railway Commission has not yet fixed any date
a consequence no matter is heard until the date is so fixed.
Railway Commission fixes the date of the hearing on some one or
are dealt with by the Railway Commission and the rule is that the
Railway Commission. We beg to advise you that in matters that
The application has been at the hearing before the
Canadian Express and American Express.
Canadian Express, Canadian Northern Express, Dominion Express,
to the Commission: Canadian Northern Express, Dominion Express,

Revised

*Cartage limits
for
Express Companies
28 Dec. /18.*

Government

RE: YOUR FILE NO. INCIDENT OF ALDERMAN DIXON AT THE

TO THE ADMINISTRATIVE COMMISSION

OF THE CITY OF MONTREAL.

December 20th 18

100/100



Hôtel-de-Ville

Montreal le 17 décembre, 1918

Monsieur René Bauset,
Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,

Cher Monsieur,

Je vous transmets, sous ce pli, une lettre de Monsieur le Dr. J.A. Rouleau, Secrétaire de la Société Médicale de Montréal, contenant la résolution de ladite Société protestant contre les paroles que contient l'interpellation de l'échevin Dixon à l'adresse de la Commission Administrative, à l'assemblée du Conseil du 25 novembre, 1918, pour mettre devant le Conseil de ville à sa prochaine séance.

Votre bien dévoué,

LE MAIRE DE MONTREAL

M. Martiny



Montréal le 12 décembre 1918

A S.H. Méderic Martin

Maire de la Cité de Montréal

Monsieur:

Considérant que l'inspection médicale des écoles est reconnue indispensable au point de vue de la conservation de la santé des enfants et de la prophylaxie des maladies,

Considérant que les progrès faits en hygiène et dans le traitement des défectuosités chez les écoliers sont dus au travail constant et au dévouement des médecins inspecteurs des écoles,

Considérant que l'échevin~~x~~ Dixon a fait à l'adresse de la Commission Administrative de Montréal une interpellation qui se lit comme suit "L'Echevin Dixon aimerait à savoir si la Commission administrative se propose de se débarrasser de tous les médecins qui ne gagnent pas leur argent en ce qui concerne l'inspection médicale des écoles"(25 novembre 1918)

Il est proposé et résolu unanimement que la Société Médicale de Montréal proteste énergiquement contre les paroles que contient l'interpellation de l'Echevin Dixon; paroles que la Société Médicale considère injustes non seulement pour les médecins inspecteurs des



écoles mais pour toute la profession médicale.

Que copie de cette résolution soit adressée au bureau de la
Commission Administrative et au Conseil de Ville de Montréal.

J. H. Louveau M.D.
Sic.



SUPERFINE

LINEN RECORD

le 17 décembre, 1918

Monsieur J.A.Rouleau, M.D.

Secrétaire,

Société Médicale de Montréal,

Montréal,

Cher Monsieur,-

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 12 courant contenant la résolution de la Société Médicale de Montréal protestant contre les paroles que contient l'interpellation de l'Echevin Dixon à l'adresse de la Commission Administrative à l'assemblée du Conseil du 25 novembre, 1918.

En réponse je désire vous faire part que je la mettrai devant le Conseil de Ville à sa prochaine assemblée.

Votre bien dévoué,

LE MAIRE DE MONTREAL.

La Société médicale de
Montréal, protestant
Contre certaine interpellation
de l'échevin Dixon, en rapport
avec l'inspection médicale
des écoles

Admis au conseil le
23 déc. 1918

Archives

A. H. MILLAR,
CLERK



KITCHENER, ONT., December 18th 1918.
CANADA

The City Clerk,
Montreal, Que.

Dear Sir:

I beg to advise you that the following resolution was passed by the Municipal Council of the City of Kitchener at its last regular meeting, viz:

Moved by Ald. Campbell, Seconded by Ald. Bowman,

That this Council express its sympathy with the action of Montreal and other Corporations in opposing the increase in rates of the Bell Telephone Company, and recommend the incoming Council to take the proper steps in that direction.

Yours truly,

City Clerk.

City Council of Kitchener
re proposed increase
of the rates of the
Bell Telephone Co

The City Clerk,

Montreal, Que.

Submitted to Council
on the 7th Dec. 1918

Archives

December 18th 1918.

Dear Sir:

I beg to advise you that the following resolution was
passed by the Municipal Council of the City of Kitchener at its

last regular meeting, viz:

Moved by Ald. Campbell, Seconded by Ald. Bowman,

That this Council express its sympathy with the action of

Montreal and other Corporations in opposing the increase in rates

of the Bell Telephone Company, and recommend the Incoming Council

to take the proper steps in that direction.

Yours truly,



City Clerk.

BUREAU DE
LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA CITÉ DE MONTRÉAL

ERNEST R. DECARY, PRÉSIDENT
GASPARD DESERRES
CHARLES MARCIL
R. A. ROSS
ALPHONSE VERVILLE

HOTEL DE VILLE

MONTRÉAL, le 16 décembre, 1918.

A Son Honneur le Maire
et à Messieurs les Membres
du Conseil de la Cité de Montréal.

Messieurs, -

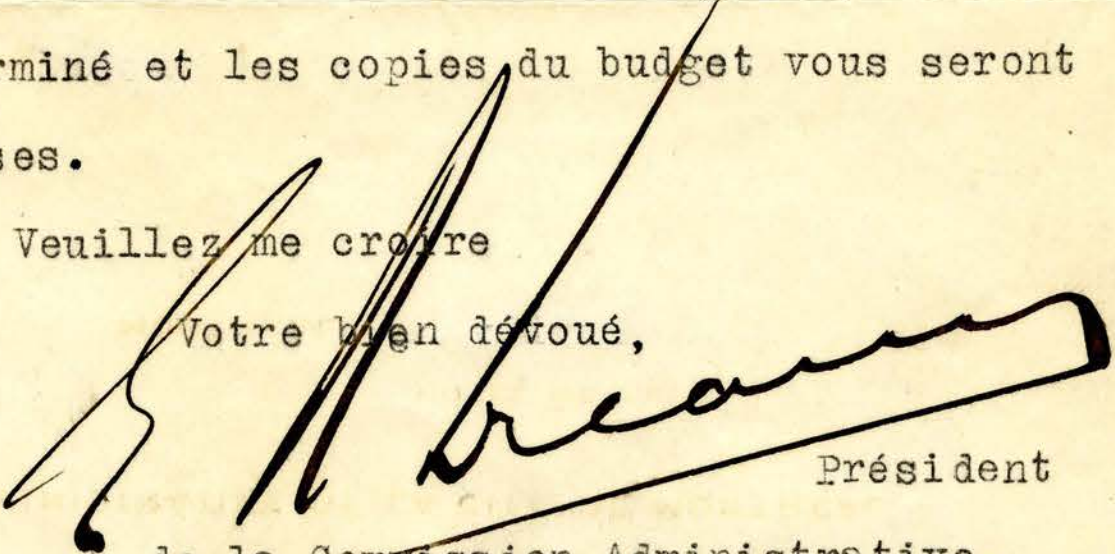
Les prévisions budgétaires pour l'année 1919 sont complétées. Cependant, à cause de certains changements possibles comme résultat de l'arbitrage, relativement aux salaires des pompiers et de divers autres fonctionnaires, il faudra faire certaines modifications à ces prévisions budgétaires.

Inutile de vous dire qu'aussitôt que ces modifications auront été faites, le budget vous sera soumis.

La Commission espère que d'ici à quelques jours, ou au plus tard à la fin de la semaine, l'arbitrage sera terminé et les copies du budget vous seront alors transmises.

Veillez me croire

Votre bien dévoué,



Président

de la Commission Administrative.

JC/AT

Président de la Commission Administrative
relativement au budget
pour 1919

10/11

alors transmises.

Travaux sera terminé et les copies du budget vous seront

lourds ou en plus tard à la fin de la semaine. L'après-

sera soumis.

ces modifications auront été faites, le budget vous

Inutile de vous dire qu'aucun des

fications à ces prévisions budgétaires.

autres fonctionnaires. Il y a eu certaines modifications

relativement aux salaires des employés et de divers

changements possibles comme résultat de l'arbitrage.

1919 sont complètes. Cependant, à cause de certaines

Les prévisions budgétaires pour l'année

Messieurs,

A SON HONNEUR LE MAIRE
et à Messieurs les membres
du Conseil de la Ville de Montréal.

Remis au Conseil
le 16 déc. 1918

Déposé aux archives

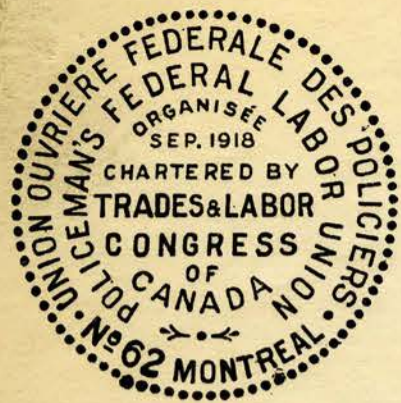
LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA VILLE DE MONTREAL
MONTREAL
LE 16 DECEMBRE 1918.
HOTEL DE VILLE

Veuillez me croire

Très respectueusement,

Président

de la Commission Administrative.



UNION OUVRIÈRE FÉDÉRALE DES POLICIERS



No 62



Salle de réunion et bureaux:
Meeting hall and offices:

217 St. Catherine E.

POLICEMEN'S FEDERAL LABOR UNION

4

MONTREAL, 9 Decembre 1918 19

A Son Honneur le Maire
et Messieurs les Echevins de la Cite de Montreal,
Montreal, Que.

Messieurs:-

L'Union Ouvriere Federale Des Policiers No. 62, l'Association Internationale des Pompiers, Local 125, La Fraternité des Charretiers, Chauffeurs, Palefreniers, et aides, Local 409, l'Union des Ingenieurs de machine a vapeur, local 588 et 593, represente par leurs Presidents respectifs, vous prient respectueusement de rejeter le budget que la Commission Administrative doit vous presenter pour l'année 1919, a moins que ce budget ne contienne des provisions faisant droit aux demandes de nos unions et qui sont maintenant devant la Commission Administrative.

Nous avons l'honneur d'etre, Messieurs,

Vos tres devoués serviteurs,

Edmond A. LeBeau
Secretaires.

J. B. Gauthier

L'Union Fédérale des
Policiers etc,
Demandant le rejet du
budget s'il ne contient
pas des dispositions favorables
à certaines demandes
des unions.

Reçu au bureau le
9 déc 1918

Déposé sur le bureau pour
être pris en considération
au même temps que le
budget.



311 St. Catherine St.
Montreal, P. Q.

UNION OUVRIÈRE
FÉDÉRALE DES
BOULANGERS



No 05



POLICEMEN'S FEDERAL LABOR UNION

MONTREAL

4 DECEMBER 1918

IN

MONTREAL TRAMWAYS COMMISSION.

Montreal, 5th December, 1918.

City of Montreal.-

You are hereby notified that a meeting will be held by the Montreal Tramways Commission on the 18th December 1918, at 3 o'clock P.M., in room 201, Royal Trust Building, to hear the interested parties in connection with the alteration of tramway circuits.

By order,

(Signed) Raymond Beaudry,

SECRETARY

LA COMMISSION DES TRAMWAYS DE MONTREAL.

Montréal, 5 décembre, 1910.

Cité de Montréal,-

Veillez prendre avis qu'une
assemblée sera tenue par la Commission des Tramways
de Montréal le 12 décembre 1910, à 3 heures P.M.
à la chambre 201, Edifice Royal Trust, pour entendre
les parties intéressées au sujet de la modification
des circuits de tramways.

Par ordre,

(Signé) Raymond Beaudry,

SECRETARIE.

ADRESSEZ TOUTE
CORRESPONDANCE
AU SECRÉTAIRE.

EDIFICE "ROYAL TRUST"
107, RUE ST. JACQUES

RÉFÉRENCE:

La Commission des Tramways de Montréal

Montréal

18-23.

5 décembre, 1918.

Cité de Montréal.

Veillez prendre avis qu'une assemblée sera tenue par la Commission des Tramways de Montréal le 12 décembre, 1918, à 3 hres p.m., à la chambre 201, Edifice Royal Trust, pour entendre les parties intéressées au sujet de la modification des circuits de tramways.

Par ordre,

Raymond Beaudry

Secrétaire.

Commission des Tramways
au sujet de la modification
des circuits de tramways

Cité de Montréal

Soumis au Conseil le
9 décembre, 1918
Fournis aux échevins
et déposés aux archives

5 décembre, 1918

La Commission des Tramways de Montréal

Montréal

SECRET
VILLE DE MONTRÉAL

EXAMINÉ ET APPROUVÉ
LE 10 DÉCEMBRE 1918

BUREAU DE
LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA CITÉ DE MONTRÉAL

ERNEST R. DECARY, PRÉSIDENT
GASPARD DESERRES
CHARLES MARCIL
R. A. ROSS
ALPHONSE VERVILLE

HOTEL DE VILLE

MONTRÉAL 2 décembre, 1918.

A Son Honneur le Maire et à
Messieurs les Membres du Conseil,

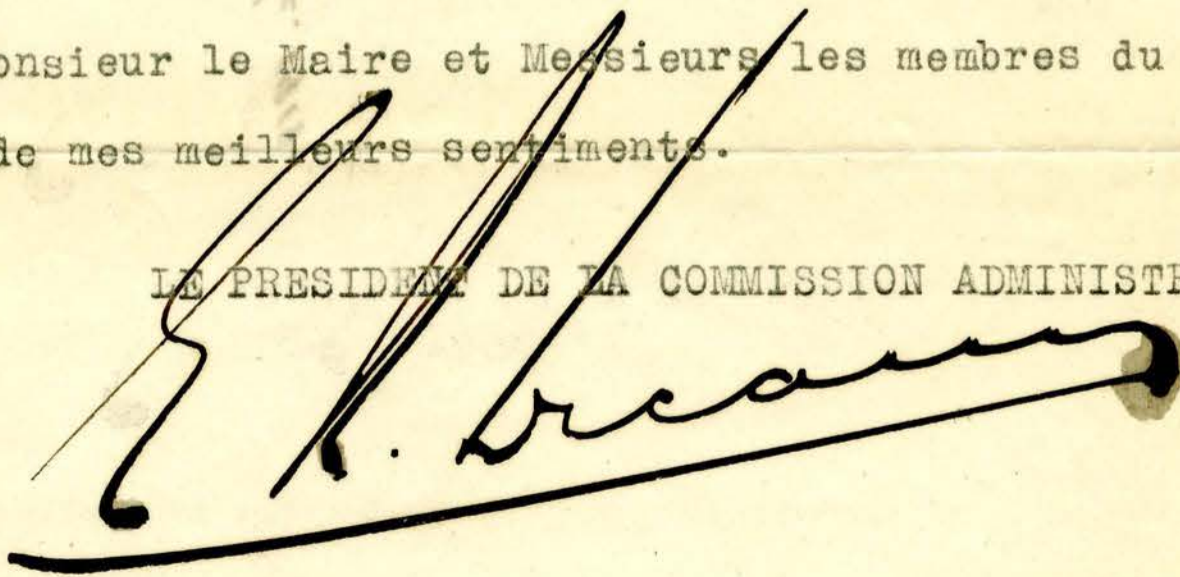
Messieurs,

Je désire, au nom de la Commission administrative, informer le Conseil que les prévisions budgétaires pour l'année 1919 seront complétées d'ici à la fin de la semaine. Des copies seront transmises à tous les membres du Conseil, pas plus tard que samedi prochain.

Le délai apporté par les chefs de services dans la préparation de leurs demandes de crédits et l'épidémie de grippe, sont la cause que la Commission administrative n'a pas pu soumettre ces prévisions budgétaires avant le premier décembre.

Agréez Monsieur le Maire et Messieurs les membres du Conseil, l'expression de mes meilleurs sentiments.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE



Président de la Com. Admin.

Informant le Conseil que le budget sera soumis d'ici une semaine.

Je désire au nom de la Commission administrative, in-
formant le Conseil que les prévisions budgétaires pour l'année 1919
ont été complétées d'ici à la fin de la semaine. Des copies seront
apportées à tous les membres du Conseil, pas plus tard que samedi
prochain. Le délai apporté par les chefs de services dans la
préparation de leurs demandes de crédits et l'ajournement de l'assemblée
de la Commission administrative n'a pas eu pour effet de retarder
la tenue de la Commission administrative le premier décembre.

Soumis au Conseil le 2 déc. 1918

Archives

[Handwritten signature]

Messieurs le Maire et à Messieurs les Membres du Conseil.

ALPHONSE VERVILLE
R. A. NOBLE
CHARLES MARTEL
GASTON DEBIEUX
ERNEST R. DECARVAC
RÉSIDANT

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA CITÉ DE MONTRÉAL

BUREAU DE

MONTRÉAL 5 décembre, 1918.
HOTEL DE VILLE



Hôtel-de-Ville

Montreal le 29 novembre, 1918

Monsieur René Bauset,
Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, une lettre du Président du Comité de la Croix-Rouge, adressée à Son Honneur le Maire, au sujet du don de la Ville de Montréal au Fonds de la Croix-Rouge, pour mettre devant le Conseil de Ville à sa prochaine séance.

Votre bien dévouée,

C. L. Lespérance

Secrétaire.

CHAIRMAN CITY OF MONTREAL

H. R. DRUMMOND
JAMES CARRUTHERS

VICE-CHAIRMAN

J. W. McCONNELL
P. P. COWANS
JOHN W. ROSS

CHAIRMAN PROVINCE OF QUEBEC

W. R. MILLER
W. G. ROSS

VICE-CHAIRMAN

Z. HEBERT

GENERAL A. E. LABELLE

HON. TREASURER

A. D. ANDERSON

HON. SECRETARY

R. C. HOLDEN

HON. PATRONS

HIS EXCELLENCY THE GOVERNOR GENERAL OF CANADA AND THE DUCHESS OF DEVONSHIRE
HIS HONOUR SIR CHARLES FITZPATRICK, K.C.M.G., LIEUT. GOVERNOR OF QUEBEC
HON. SIR LOMER GOUIN, K.C.M.G.

EXECUTIVE COMMITTEE

R. ADAIR

E. W. BEATTY, K.C.

T. BIENVENU

W. M. BIRKS

M. CHEVALIER

J. S. NORRIS

JOS. QUINTAL

FRED J. SHAW

LIEUT.-COL. CLARENCE F. SMITH

SIR FREDERICK WILLIAMS-TAYLOR

LORNE C. WEBSTER

LADY MEREDITH

The Canadian Red Cross AND The Navy League of Canada

JOINT CAMPAIGN FUND

NOVEMBER 1918

D. A. BUDGE, Campaign Manager.

403 DRUMMOND BUILDING

MONTREAL, Nov. 27th., 1918.

Mederic Martin, Esq.,
Major of Montreal,
City Hall,
Montreal, Que.

Dear Mr. Mayor:-

The Committee for the joint campaign wish to specially thank the City Council, of which you are the chief executive, for the splendid donation you gave to the campaign.

This donation had a very heartening effect on our efforts, which you may have seen have been crowned with success.

Yours very truly,

Henry R Drummond

“ THE THANKSGIVING APPEAL ”

*La Croix Rouge Canadienne
remerciant la Cité de sa sous-
cription*

RECU



1918
NOV
30

*Remis au conseil le 22^e 1918,
Archives*

Remise de D. B. Brown

Yours very truly,

HON. G. HODGSON
 HON. J. B. HENNING
 HON. A. E. LAURENT
 S. HERRICK
 HON. CHAMBERLAIN
 HON. G. HODGSON
 HON. J. B. HENNING
 HON. A. E. LAURENT
 HON. CHAMBERLAIN
 HON. G. HODGSON
 HON. J. B. HENNING
 HON. A. E. LAURENT
 HON. CHAMBERLAIN

HON. G. HODGSON
 HON. J. B. HENNING
 HON. A. E. LAURENT
 HON. CHAMBERLAIN
 HON. G. HODGSON
 HON. J. B. HENNING
 HON. A. E. LAURENT
 HON. CHAMBERLAIN
 HON. G. HODGSON
 HON. J. B. HENNING
 HON. A. E. LAURENT
 HON. CHAMBERLAIN
 HON. G. HODGSON
 HON. J. B. HENNING
 HON. A. E. LAURENT
 HON. CHAMBERLAIN

HON. G. HODGSON
 HON. J. B. HENNING
 HON. A. E. LAURENT
 HON. CHAMBERLAIN
 HON. G. HODGSON
 HON. J. B. HENNING
 HON. A. E. LAURENT
 HON. CHAMBERLAIN
 HON. G. HODGSON
 HON. J. B. HENNING
 HON. A. E. LAURENT
 HON. CHAMBERLAIN

THE THANKSGIVING APPEAL



Hôtel de Ville

Montréal, 18 Novembre, 1918.

SECRETARIAT DE LA CITÉ.

A SON HONNEUR LE MAIRE et
MM. LES MEMBRES DU CONSEIL.

Messieurs,

La Commission Administrative prie Son Honneur le Maire et MM. les Membres du Conseil de bien vouloir suspendre l'étude du règlement au sujet de l'enlèvement des charognes.

Le règlement de la question des abattoirs va probablement nécessiter certaines modifications au projet de règlement en question. C'est pourquoi il est désirable que l'on remette à une semaine ou deux le projet de règlement qui a été soumis au Conseil pour étude.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments respectueux,

J. Royceau
GREFFIER de la CITE.
Asst

18 Novembre,

18.

A SON HONNEUR LE MAIRE et
MM. LES MEMBRES DU CONSEIL.

Messieurs,

La Commission Administrative prie Son Honneur le Maire et MM. les Membres du Conseil de bien vouloir suspendre l'étude du règlement au sujet de l'enlèvement des charognes.

Le règlement de la question des abattoirs va probablement nécessiter certaines modifications au projet de règlement en question. C'est pourquoi il est désirable que l'on remette à une semaine ou deux le projet de règlement qui a été soumis au Conseil pour étude.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments respectueux,

GREFFIER de la CITE.

Commission Administrative
1^{er} règlement concernant
l'entièrement des charognes.

18 Nov. /18

18 NOVEMBRE

A SON HONNEUR LE MAIRE DE

M. LE MARCHAND DU CONSEIL.

Messieurs,

Le règlement en sujet de l'entièrement des charognes
de M. Le Maire et du Conseil de bien vouloir suspendre l'édit de
la Commission Administrative pris sur l'entièrement de l'édit
de M. Le Maire.

Le règlement de la question des charognes se propose
d'abord de faire le projet de règlement qui a été soumis au Conseil
d'abord. C'est pourquoi il est possible que l'on s'occupe à une
date ultérieure certaines modifications au projet de règlement en
la question de la question des charognes se propose.

Après l'entièrement de l'entièrement de son règlement de l'entièrement

18 NOVEMBRE

VICE-CHAIRMEN

P. P. COWANS

Z. HEBERT

RENE T. LECLERC

JOHN W. ROSS

—o—

A. D. ANDERSON
HON. TREASURER

R. C. HOLDEN,
HON. SECRETARY

LOCAL PUBLICITY

VICTORY LOAN
1918

CHAIRMEN OF COMMITTEES

H. R. DRUMMOND, FINANCE

R. N. WATT, EMPLOYEES

J. N. MCKIM, PUBLICITY

F. W. STEWART, FEATURES

G. WARREN BROWN, PARADE

J. A. LAPRES, DISTRIBUTION

J. W. THOMAS, WHOLESALE SECTION

MAN'G. SECTION, PHONE M 4560

H. G. MUNRO, RETAIL SECTION

PHONE M 7600

263
ST. JAMES
PHONE
M 4615

MONTREAL, November 2nd, 1918.

Rene Bauset Esq.,

City Clerk,

Corporation of Montreal.

Dear Sir;

Would you permit me to acknowledge your very pleasing letter of October 29th. We certainly appreciate the hearty co-operation which this letter extends. There are no further suggestions which we are able to make at the present time. However we shall be very glad to take advantage of your offer if something further should develop.

Yours for the success of the Victory Loan 1918.

A. A. St. Arroyo

HSVS/EG

*Municipalities Section
Victory Loan Parade*

VICE-CHAIRMEN

P. P. COWANS

Z. HEBERT

RENE T. LECLERC

JOHN W. ROSS

A. D. ANDERSON
HON. TREASURER

R. C. HOLDEN,
HON. SECRETARY

LOCAL PUBLICITY

CHAIRMEN OF COMMITTEES

H. R. DRUMMOND, FINANCE

R. N. WATT, EMPLOYEES

J. N. MCKIM, PUBLICITY

F. D. STEWART, FEATURES

G. WARREN BROWN, PARADE

J. A. LAPPES, DISTRIBUTION

J. W. THOMAS, WHOLESALE SECTION

H. G. MUNRO, RETAIL SECTION

263
ST. JAMES
PHONE
M 4615

HERALD BLDG., PHONE M 3431

PHONE M 4560

PHONE M 7600

VICTORY LOAN

1918

MONTREAL,



October 24, 1918.

L. O. David, Esq.,
Secretary, Corporation of the City of Montreal,
City Hall,
Montreal, Que.

Dear Sir :-

Last year one of the most interesting events in connection with the Victory Loan Campaign was the Street Parade. This year it should prove an even more attractive feature. We hope that all the Municipalities in the vicinity of Montreal will take part.

The Parade will be held during the last week of the Campaign and will include :-

- ✓ Delegates composed of the Mayor and Councillors as well as the officials of the Municipalities.
- ✓ Historical Floats of local interest, as well as fire department apparatus, etc. (Last year's experience suggests that horse-drawn vehicles only should be used in this connection.)
- ✓ Delegates of uniformed marchers, not exceeding 20 in number from each Municipality.

There now remains just time enough to plan and carry out any ideas you may have in this connection. For this reason will you be good enough to write us promptly as to whether or not you will participate, and the extent of your participation.

✓ Most Municipalities will declare a Civic half holiday in order that every one may have an opportunity of seeing the Parade. Can we count on your Municipality doing this?

We should be pleased to receive any suggestions you may have to make regarding the Municipalities Division of the Victory Loan Parade.

Yours for the Success of the "VICTORY LOAN 1918",

Municipalities Division,
Victory Loan Parade.

H. S. Van Scoyoc

H. S. Van Scoyoc

263 St. James

HSVS/MC.

Victory Loan
Committee asking
that Council take
part in parade
on 11th March

VICTORY LOAN

1918

MONTEREAL

Presented to Council 31st Oct. 1918
Présenté au Conseil

Accepted



CHAIRMAN OF COMMITTEE

FOR THE BOARD OF GOVERNORS

REPLY NO.

Yours for the Success of the VICTORY LOAN 1918.

JOHN THORNTON

We should be pleased to receive any suggestions you may

have to make regarding the Municipalities Division of the Victory

Loan. Most Municipalities will declare a Civil Day Holiday in

order that every one may have an opportunity of seeing the Parade.

Will participate and the extent of your participation. You will

Delegates of uniformed marchers, not exceeding 20

only should be used in this connection.

Historical floats of local interest, as well as

will be the officials of the Municipalities.

Delegates composed of the Mayor and Councilors as

The Parade will be held during the last week of the Cam-

the Municipalities in the vicinity of Montreal will take part.

should prove an even more attractive feature. We hope that all

Dear Sir :-

Hôtel-de-Ville



Montreal le 22 octobre, 1918

Monsieur René Bauset,
Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,

Cher Monsieur,

Je vous transmets, sous ce pli, une lettre de remerciements de Son Honneur Monsieur Henri E. Lavigueur, Maire de Québec, adressée au Maire et aux Membres du Conseil de Ville, pour mettre devant ledit Conseil de Ville à sa prochaine séance.

Votre bien dévoué,

LE MAIRE DE MONTREAL,

M. Martiny

HENRI E. LAVIGUEUR
MAIRE,



✻
CABINET DU MAIRE,
Québec, 17 oct. 1918.

Son Honneur le Maire
Médéric Martin
Hotel de Ville
Montreal, P.Q.

Cher monsieur le Maire, -

J'ai l'honneur d'accuser réception d'une lettre de monsieur René Bauset me transmettant copie de la résolution de sympathie adoptée par le Conseil Municipal de Montréal à l'occasion de la mort de mon fils.

Veillez agréer et transmettre aux membres de votre conseil mes très sincères remerciements pour cette délicate marque de sympathie. Ma famille se joint à moi pour vous en témoigner notre plus vive appréciation et notre profonde reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

H. E. Lavigueur
Maire de Québec.

O. H. de Maire
de Québec remer-
ciant le Conseil
pour ses sympathies

Bon Honneur le Maire
Médéric Martineau
Hotel de Ville
Montréal, P. Q.

Presented to Council 31st Oct 1918
Présenté au Conseil

Filer

Voire tout devone,

Maire de Québec

MAYOR
CITY OF QUEBEC



CABINET DU MAIRE
Québec 17 oct. 1918

GOVERNMENT HOUSE,
OTTAWA.

October 19th 1918.

Sir,

I am desired by the Governor General to
acknowledge receipt of your letter of 16th instant,
enclosing resolution of sympathy on the death of Captain
Mackintosh from the City Council of Montreal. The kind
expressions contained therein have been greatly
appreciated by His Excellency who desires me to request
you to convey his grateful thanks to the Council for the
same.

I am,

Yours faithfully,
Arthur F. Hadwin

Private Secretary.

Monsieur René Bauset,
City Clerk,
Montreal, P.Q.



H. C. The Governor
General thanking
Council for
sympathy extended

Presented to Council 31st Dec. 1918
Présenté au Conseil

Filed





Hôtel-de-Ville

Montreal le 8 octobre, 1918

Monsieur René Bauset,
Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,

Lettres transmises à la Commission

Cher Monsieur,-

Je vous transmets, sous ce pli, les trois documents suivants:

- 10- Copies de lettres à Monsieur E.A. Robert, Président de la Compagnie des Tramways et à la Commission des Tramways par lesquelles je demande que les billets à l'usage des écoliers soient valides avant 8 heures le matin et après 6 heures le soir, pour mettre devant le Conseil de Ville avec recommandation de passer une résolution en ce sens;
- 20- Lettre de Monsieur Chas. J. Hastings, Président de " The American Public Health Association " invitant quelques délégués de cette ville à assister à une Conférence de ladite Association qui aura lieu à Chicago du 14 au 17 octobre, 1918;
- 30- Lettre de Monsieur Geo. J. Dehn, Président de " The American Society of Sanitary Engineering " invitant quelques délégués de cette ville à assister à la 13^{ème} Assemblée Annuelle de ladite Société qui aura lieu à Chicago les 14 et 15 octobre, 1918; Le tout pour mettre devant le Conseil de Ville.

Votre bien dévoué,

LE MAIRE DE MONTREAL,

M. Martiny

Lettres transmises
par le Maire

gac. 118

Cher Monsieur,

documents suivants:

Je vous transmets, sous ce pli, les trois

Hôtel-de-Ville,

Greffier de la Cité,

Monsieur René Bussac,

LE MAIRE DE MONTRÉAL.

Votre bien dévoué,

30- Pour mettre devant le Conseil de Ville, lieu à Chicago les 14 et 15 octobre, 1918; le 13ème Assemblée Annuelle de l'Américain Society of Sanitary Engineering qui aura quelques délégués de cette ville à assister à l'American Society of Sanitary Engineering invitant l'lettre de Monsieur Geo. L. Debn, Président de "The

20- au 14 octobre, 1918; de l'Américain Association qui aura lieu à Chicago du 14 délégués de cette ville à assister à une Conférence Américain Public Health Association " invitant quelques l'lettre de Monsieur Chas. L. Henefins, Président de " The

10- résolution en ce sens; le Conseil de Ville avec recommandation de passer une le matin et après 8 heures le soir, pour mettre devant à l'usage des écoliers de la ville de Montréal par les heures la Compagnie des Tramways et à la Commission des Cables de Montréal à Monsieur R. A. Robert, Président de

10 8 octobre, 1918

Association du Bien-Être de la Jeunesse, Inc.

Reconnue d'utilité publique par les Autorités Religieuses, Civiques
et approuvée par la Législature Provinciale.

Rendre la Jeunesse meilleure.

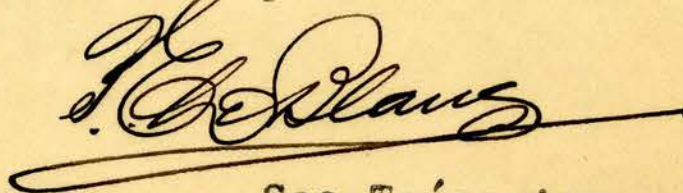
Montréal, 30 septembre 1918

Monsieur Jules Crépault,
Greffier Conjoint de la Cité.

Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance de voir à ce que le rapport
annuel de notre association soit mis devant le Conseil de Ville
à la prochaine réunion.

Ce faisant vous obligerez beaucoup votre dévoué



Sec-Trésorier.

RAPPORT ANNUEL DE L'ASSOCIATION
DU BIEN ETRE DE
LA JEUNESSE .

A SON HONNEUR LE MAIRE MARTIN
ET A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL DE VILLE
DE MONTREAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de notre association depuis septembre 1917 à septembre 1918. Durant l'année qui vient de s'écouler notre association, fidèle à ses promesses, a réalisé une forte somme de travail envers notre jeunesse scolaire, les jeunes "Sportmen", ainsi qu'envers les déshérités de la fortune et du sort. Les semaines écoulées entre notre dernière assemblée et le 12 novembre ont été employées à la préparation de notre fête religieuse annuelle et à notre grand "Euchre". Tous se rappellent notre belle démonstration religieuse de l'an dernier à St Jacques, l'allocution de M. le Curé Gauthier et l'éloquent sermon de M. l'Abbé P. Richard P.S.S. Ces deux orateurs sacrés ont fait valoir l'utilité des sociétés comme la nôtre et tout le bien qui ne peut manquer de résulter de leurs efforts sages et constants pour une si belle cause. Trois jours après, avait lieu notre grand "Euchre" annuel à l'Assistance Publique, dont le succès a surpassé les espérances, car la salle était trop petite pour contenir la foule anxieuse de coopérer à notre oeuvre humanitaire et patriotique.

II

Après cette date et sans perdre de temps, nos dames patronnesses, toujours si dévouées, se mirent à l'oeuvre et préparèrent notre belle fête de Noël pour les orphelines des principales institutions de notre ville. Jamais fête de ce genre n'a remporté un plus franc succès et tous ceux qui ont eu l'avantage d'y assister en conservent encore un bien doux souvenir. Vers le même temps notre bureau de direction louait, pour la saison, les patinoirs "Jubilé" et "Laurier" où notre jeunesse scolaire a pu prendre ses ébats, les jours de congé, sous la surveillance de professeurs dévoués. On se rappelle encore nos fameuses joutes de Hockey, spécialement au "Jubile" qui ne manquèrent pas d'entrain. Ces amusements d'hiver ont coûté \$ 375.00 à l'association. Connaissant tout le bien que nous pouvions accomplir à la Réforme, nous sommes souvent allés distraire les élèves de cette institution, soit par des joutes de Hockey, de Base Ball et des soirées. Le bien résultant de nos différents rapports avec les pensionnaires de cette institution depuis cinq ans, est plus grand qu'on se l'imagine, disent les directeurs de cette importante "Maison". Les orphelins de St Arsène ont aussi été l'objet de notre attention, chaque année au mois d'octobre nous leur donnons une soirée dont le bénéfice permet de leur procurer des jeux pour l'hiver. Cette soirée et pour plusieurs autres au bénéfice de la St Vincent de Paul ont coûté \$ 210.00. Nous avons fait différents dons aux institutions suivantes :

l'Asile St Vincent de Paul, rue Visitation \$ 10.00, Ecole St Pierre \$ 10.00, Ecole Salaberry \$ 25.00, Hopital des Soeurs Grises \$ 25.00

Ecole Ste Brigide \$ 20.00, Patronnage Jean le Prévost \$ 10.00, la St Vincent de Paul de St Pierre \$ 5.00, le Club Bien Etre \$ 5.00 le Club St François \$ 25.00 .

Notre colonie des vacances, à la Villa du Bien Etre, à St Vincent de Paul, a été assurément le clou des divers amusements réconfortants que nous avons procurés à des milliers d'enfants, durant les mois de juillet et août .Deux fois par semaine, des "Tramways" payés par L'Association, partaient des différents endroits de la ville, chargés d'enfants pour St Vincent, allant respirer l'air pur de la campagne, que la plupart auraient été privés sans l'aide du Bien Etre. Ces voyages de santé ont, sans doute, fait un grand bien à ces jeunes ,vû leur âge et leur condition. Les institutions suivantes ont bénéficié de ce grand avantage : l'Ecole de Réforme, l'Orphelinat St Arsène, la Maison Jean le Prévost, les Hospices Bourget et Auclair, les Sourdes-Muettes, le Patronnage Olier, les Cercles Scolaires, St Pierre, Ste Brigide, De Salaberry, Sacré Coeur, Maisonneuve, St Jacques, St Charles, St Edouard, St François Xavier, St Jean Berchmans et l'Asile Ste Cunégonde. Ces promenades ont coûté à l'association \$ 1019.30. Nous avons organisé une ligue de Base Ball au collège Laval à St Vincent , où tous les dimanches des vacances. les clubs St Vincent, Terrebonne, Montréal Nord. Dollard II, le Bien Etre et le Canadien Delorimier se sont disputé un superbe trophée généreusement offert par M.L.C. Fortin, un de nos dévoués directeurs et qui fut gagné par le dernier club plus haut nommé. Ces joutes attiraient une foule considérable, chaque dimanche et étaient très bien vues des autorités de l'endroit et du publique en général. Pour rencontrer ces dépenses nous avons eu l'allocation de la ville, un "Euchre" au mois de

IV

novembre, notre Tag Day au mois de Mai, notre fête champêtre au mois d'août, une soirée à Ste Brigide, quelques souscriptions de nos dévoués et la contribution des membres. Toutes ces organisations ont nécessité un grand travail de la part de nos organisateurs MM. Bernier et Ducharme assisté de M. Auguste Brouillet et de M.A. Couture deux de nos membre dévoués qui n'ont rien épargné pour arriver au résultat que l'on sait. Il y a eu 1400 lettres expédiés, pas moins de 2200 appels téléphoniques, 32 assemblées du bureau de Direction, 650 entrevues au bureau, 580 démarches etc, etc, .A nos nombreuses oeuvres nous ajouterons, cette année, la ligue des Petites Mères. Notre Association vient de mettre à la disposition du Dr. Boucher une salle bien aménagée au No 183 rue St André pour des conférences à ce sujet. Nous coopererons aussi à l'oeuvre du National, oeuvre qui doit être chère à tous Canadiens Français. Un journal annonçait est été ; "Le Bien Etre de la Jeunesse doit être la pépinière du National." Nous avons eu le malheur de perdre durant l'année quatre de nos membres distingués ; le Révérend M. Lacasse, Curé de la Pointe St Charles, l'Honorable Alphonse Racine, M.C.A. Blanchard et M.D. McDonald.

Je manquerais à mon devoir de secrétaire, si je n'adressais pas des remerciements bien sincères aux autorités religieuses et Municipales de Montréal et de St Vincent, aux journaux, à nos dames patronnesses, au directeur du Collège Laval, à nos dévoués bienfaiteurs pour leur puissant encouragement de leur générosité à l'égard de nos différentes oeuvres. Permettez moi en terminant de faire appel au public en général, l'invitant à entrer dans notre Association pour le plus grand bien de nos hommes de demain et l'avenir de notre race.

V

J'ai bien l'honneur d'être Monsieur le Président, Messieurs,

Votre bien dévoué,

H. B. Lang
Secrétaire

RAPPORT ANNUEL DE L'ASSOCIATION
DU BIEN ETRE DE
LA JEUNESSE.

A MONSIEUR LE PRESIDENT ET A MESSIEURS

LES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de notre association depuis septembre 1917 à septembre 1918. Durant l'année qui vient de s'écouler notre association, fidèle à ses promesses, a réalisé une forte somme de travail envers notre jeunesse scolaire, les jeunes "Sportmen", ainsi qu'envers les déshérités de la fortune et du sort. Les Semaines écoulées entre notre dernière assemblée générale annuelle et le 12 novembre dernier ont été employées à la préparation de notre fête religieuse annuelle et à notre grand "Euchre". Tous se rappellent notre belle démonstration religieuse de l'an dernier à St Jacques, l'allocution de M. le Curé Gauthier et l'éloquent sermon de M. l'Abbé P. Richard P.B.S. Ces deux orateurs sacrés ont fait valoir l'utilité des sociétés comme la nôtre et tout le bien qui ne peut manquer de résulter de leurs efforts sages et constants pour une si belle cause. Trois jours après, avait lieu notre grand "Euchre" annuel à l'Assistance Publique, dont le succès a surpassé les espérances, car la salle était trop petite pour contenir la foule anxieuse de coopérer à notre oeuvre humanitaire et patriotique.

Après cette date et sans perdre de temps, nos dames patronnesses, toujours si dévouées, se mirent à l'oeuvre et préparèrent notre belle fête de Noël pour les orphelines des principales institutions de notre ville. Jamais Fête de ce genre n'a remporté un plus franc succès et tous ceux qui ont eu l'avantage d'y assister en conservent encore un bien doux souvenir. Vers le même temps notre bureau de direction louait, pour la saison, les patinoirs "Jubilé" et "Laurier" où notre jeunesse scolaire a pu prendre ses ébats, les jours de congé, sous la surveillance de professeurs dévoués. On se rappelle encore nos fameuses joutes de Hockey, spécialement au "Jubile" qui ne manquèrent pas d'entrain. Ces amusements d'hiver ont coûté \$ 375.00 à l'association. Connaissant tout le bien que nous pouvions accomplir à la Réforme, nous sommes souvent allés distraire les élèves de cette institution, soit par des joutes de Hockey, de Base Ball et des soirées. Le bien résultant de nos différents rapports avec les pensionnaires de cette institution depuis cinq ans, est plus grand qu'on se l'imagine, disent les directeurs de cette importante "Maison". Les orphelins de St Arsène ont aussi été l'objet de notre attention, chaque année au mois d'octobre nous leur donnons une soirée dont le bénéfice permet de leur procurer des jeux pour l'hiver. Cette soirée et pour plusieurs autres au bénéfice de la St Vincent de Paul ont coûté \$ 210.00.

Nous avons fait différents dons aux institutions suivantes :

l'Asile St Vincent de Paul, rue Visitation \$ 10.00, Ecole St Pierre \$ 10.00, Ecole Salaberry \$ 25.00, Hopital des Soeurs Grises \$ 25.00

III

Ecole Ste Brigide \$ 20.00 , Patronnage Jean le Prévost \$ 10.00 . la
St Vincent de Paul de St Pierre \$ 5.00, le Club Bien Etre \$ 5.00
le Club St François \$ 25.00 .

Notre colonie des vacances, à la Villa du Bien Etre, à St Vincent de Paul, a été assurément le clou des divers amusements réconfortants que nous avons procurés à des milliers d'enfants, durant les mois de juillet et août. Deux fois par semaine, des "Tramways" payés par l'Association, partaient des différents endroits de la ville, chargés d'enfants pour St Vincent, allant respirer l'air pur de la campagne, que la plupart auraient été privés sans l'aide du Bien Etre. Ces voyages de santé ont, sans doute, fait un grand bien à ces jeunes, vu leur âge et leur condition. Les institutions suivantes ont bénéficié de ce grand avantage : l'Ecole de Réforme, l'Orphelinat St Arsène, la Maison Jean le Prévost, les Hospices Bourget et Auclair, les Sourdes-Muettes, le patronnage Olier, les Cercles scolaires, St Pierre, Ste Brigide, de Salaberry, Sacré Coeur, Maisonneuve, St Jacques, St Charles, St Edouard St François Xavier, St Jean Berchmans et l'Asile Ste Cunégonde. Ces promenades ont coûté à l'Association \$ 1019.30. Nous avons organisé une ligue de Base Ball au collège Laval à St Vincent, où tous les dimanches des vacances, les Clubs St Vincent, Terrebonne, Montréal Nord, Dollard II, le Bien Etre et le Canadien Delorimier se sont disputé un superbe trophée généreusement offert par M.L.C. Fortin, un de nos dévoués directeurs et qui fut gagné par le dernier club plus haut nommé. Ces joutes attiraient une foule considérable, chaque dimanche et étaient très bien vues des autorités de l'endroit et du publique en général. Pour rencontrer ces dépenses nous avons eu l'allocation de la ville, un "Euchre" au mois de

IV

novembre, notre Tag Day au mois de Mai, notre fête champêtre au mois d'août, une soirée à Ste Brigide, quelques souscriptions de nos dévoués et la contribution des membres. Toutes ces organisations ont nécessité un grand travail de la part de nos organisateurs MM. Bernier et Ducharme assisté de M. Auguste Brouillet et de M.A. Couture deux de nos membre dévoués qui n'ont rien épargné pour arriver au résultat que l'on sait. Il y a eu 1400 lettres expédiés, pas moins de 2200 appels téléphoniques, 32 assemblées du bureau de Direction, 650 entrevues au bureau, 580 démarches etc, etc, .A nos nombreuses oeuvres nous ajouterons, cette année, la ligue des Petites Mères. Notre Association vient de mettre à la disposition du Dr. Boucher une salle bien aménagée au No 183 rue St André pour des conférences à ce sujet. Nous coopererons aussi à l'oeuvre du National, oeuvre qui doit être chère à tous Canadiens Français. Un journal annonçait cet été ; "Le Bien Etre de la Jeunesse doit être la pépinière du National." Nous avons eu le malheur de perdre durant l'année quatre de nos membres distingués ; le Révérend M. Lacasse, Curé de la Pointe St Charles, l'Honorable Alphonse Racine, M.C.A. Blanchard et M.D. McDonald.

Je manquerais à mon devoir de secrétaire, si je n'adressais pas des remerciements bien sincères aux autorités religieuses et Municipales de Montréal et de St Vincent, aux journaux, à nos dames patronnesses, au directeur du Collège Laval, à nos dévoués bienfaiteurs pour leur puissant encouragement de leur générosité à l'égard de nos différentes oeuvres. Permettez moi en terminant de faire appel au public en général, l'invitant à entrer dans notre Association pour le plus grand bien de nos hommes de demain et l'avenir de notre race.

J'ai bien l'honneur d'être Monsieur Le Président, Messieurs,

Votre bien dévoué ,

J. B. P. P.
Sec. Trésorier.

[Faint handwritten notes, possibly bleed-through from the reverse side]

[Faint handwritten notes, possibly bleed-through from the reverse side]

Association du Bien-
Être de la jeunesse,
soumettant son rap-
port annuel

Présenté au conseil
le 8 octobre 1918.



Hôtel-de-Ville

Montreal le 9 septembre, 1918

Monsieur R. Bauset,
Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,



Cher Monsieur,-

Je vous transmets, sous ce pli, copie d'une lettre de Monsieur l'Abbé A. Couillard-Després, Président du Comité du Monument Hébert, transmettant les remerciements dudit Comité aux Membres du Conseil de Ville pour la souscription généreuse de la ville de Montréal, avec prière de bien vouloir mettre ladite lettre devant le Conseil de ville à sa prochaine assemblée.

Votre bien dévoué,

LE MAIRE DE MONTREAL.

M. Martiny

Comité du Monument Hébert,

A Son Honneur M. Médéric Martin

Maire de la ville

Montréal,

Monsieur le Maire,

Ma première pensée en arrivant à Sorel est pour vous. Laissez-moi vous exprimer ma profonde reconnaissance quand l'on m'a appris que vous avez bien voulu assister aux fêtes du dévoilement du monument Hébert. J'aurais désiré vous exprimer personnellement ces sentiments lorsque je vous ai reconnu sur l'estrade, mais votre départ m'a empêché de le faire. Toutefois croyez Monsieur le Maire, que je vous en suis bien reconnaissant.

Veillez aussi remercier pour le Comité, en mon nom, les membres du Conseil de Ville, pour la souscription généreuse de la ville de Montréal. On peut dire que Montréal et Québec se sont données la main pour faire de cette oeuvre une oeuvre nationale.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Maire,

Avec le plus profond respect

Votre tout dévoué

A. Couillard-Despres, ptre.

Président du Comité.

copie conforme.
[Signature]

le 9 septembre, 1918,

Révérénd Monsieur l'Abbé A. Couillard-Després,

Président du Comité du Monument Hébert,

• Québec,

Monsieur l'Abbé,

Merci pour votre bonne lettre d'appréciation de mon assistance aux fêtes du dévoilement du monument Hébert.

Je ferai part des remerciements de votre comité aux membres du Conseil de Ville.

Agréez, Monsieur l'Abbé, l'hommage de mes sentiments respectueux.

LE MAIRE DE MONTREAL.

Le président du
Comité du monument
Hébert remercie le
Maire & la ville pour
leur concours.

Soumis au Conseil
le 9 sept. 1908

~
Déposé aux

Archives



Département en Loi.

Montréal, 29 juillet, 1918.

A SON HONNEUR LE MAIRE
ET AUX MEMBRES DU CONSEIL.

Messieurs:-

Le 23 juillet courant, Votre Conseil a passé la résolution suivante:-

" Sur proposition de M. l'Echevin Bédard,
Appuyé par M. l'Echevin Elie,

il est

RESOLU:- Que la Commission Administrative soit priée d'obtenir et de soumettre au Conseil l'opinion du Département en Loi sur la question suivante:- Une opinion ou un rapport, par écrit, du Directeur du Service de la Sûreté Publique, prévalent-ils sur les dispositions d'un règlement municipal ?"

Nous regrettons de ne pouvoir vous donner l'opinion que vous demandez, parce que la question posée est trop générale.

Il nous est impossible de prévoir tous les cas d'exceptions et une opinion donnée sur un principe général ne peut pas s'appliquer dans les cas d'exceptions, et pourrait, par conséquent, induire en erreur.

Si Votre Conseil veut bien nous soumettre le cas spécifique dont il s'agit, nous serons heureux de vous donner l'opinion que vous désirez avoir.

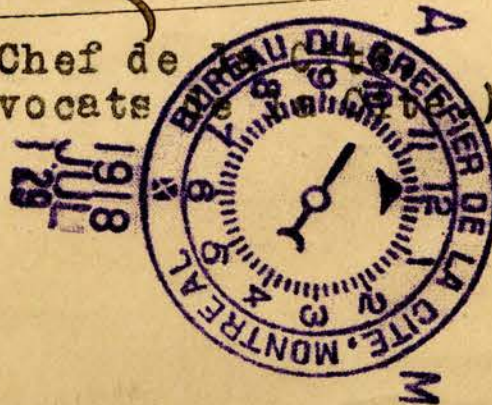
Nous avons l'honneur d'être, messieurs,

Vos bien dévoués,

Charles H. Harvey

Avocat en Chef de
(Pour les Avocats)

CL/AC.



Monsieur Laurendeau.

27 / 7 / 18
A. M.

EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil
Municipal de Montréal, tenue le 23 juillet 1918.

Sur proposition de M. l'Echevin Bédard
Appuyée par M. l'Echevin Elie

Il est
RESOLU:- Que la Commission Administrative soit priée d'obtenir et
de soumettre au Conseil l'opinion du Département en Loi sur la
question suivante:- Une opinion ou un rapport, par écrit, du Directeur
du Service de la Sûreté Publique, prévalent-ils sur les dispositions
d'un règlement municipal.

(Certifié)

René Bausse
Greffier de la Cité.

Sauvageur

EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil
Municipal de Montréal, tenue le 23 juillet 1918.

Sur proposition de M. l'Echevin Bédard
Appuyée par M. l'Echevin Elie

Il est
RESOLU:- Que la Commission Administrative soit priée d'obtenir et
de soumettre au Conseil l'opinion du Département en Loi sur la
question suivante:- Une opinion ou un rapport, par écrit, du Directeur
du Service de la Sûreté Publique, prévalent-ils sur les dispositions
d'un règlement municipal.

(Certifié)

René Raussef

Greffier de la Cité.

Doc. en Lai sur
question posée par
l'Échevin Richard

Presented to Council.....
Présenté au Conseil *3 août 1918*

*Archives et expé-
ché. Richard*

Referred to.....
Renvoyé à.....

RELEVÉ DE PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL
Municipal de Montréal, tenue le 29 juillet 1918.
Préposée par M. J. Richard, Échevin
Municipal de Montréal, en vertu de son mandat.
Le Conseil Municipal a adopté les résolutions
suivantes: - Une opinion ou un rapport, par écrit, en direction
de l'Administration Administrative de la Ville de Montréal, en
ce qui concerne le service de la Santé Publique, en ce qui concerne
la réglementation municipale.



Hôtel-de-Ville

Montreal le 21 août, 1918,

Monsieur R. Bauset,
Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,

Cher Monsieur,

Conformément aux instructions de Son Honneur le Maire, je vous transmets, sous ce pli copie d'une lettre de Monsieur Frederic Wright, par laquelle il invite M. le Maire à être présent avec un ou plusieurs membres du Conseil à leur assemblée du 28 août à l'Hôtel Freeman, pour mettre devant le Conseil de Ville à sa prochaine séance.

Votre bien dévoué,

E. L'Espérance
Secrétaire.

THE CANADIAN MUNICIPAL JOURNAL

CORISTINE BUILDING

Montreal 16 août, 1918

Monsieur le Maire,

Il nous arrive dans le moment une foule de demandes de renseignements sur l'Acte Municipal de la Province et dans le but d'éclairer les intéressés, nous avons convoqué une assemblée à l'Hôtel Freeman pour Mercredi après-midi et le soir le 28 courant; les différentes clauses de l'Acte y seront discutées ou élucidées. Nous aimerions à savoir si vous désirez vous joindre à nous avec quelques-uns des membres de votre conseil.

Le but de cette assemblée est de faire connaître plus intimement le fonctionnement de l'acte et nous espérons avoir la présence d'un officier du département Municipal de la Province.

Ayez donc l'obligeance de nous dire s'il vous sera possible d'être présent avec un ou plusieurs membres de votre conseil afin que nous puissions faire nos arrangements d'avance.

Espérant avoir le plaisir de vous rencontrer le 28,

Nous demeurons

Vos bien dévoués,

(Signé) Frédérick Wright

Rédacteur

Lieu de l'Assemblée
Hôtel Freeman
rue St Jacques.
Montréal.

Date de l'Assemblée l'heure
Mercredi 28 août Après-midi 3 P.M.
Soir 8 P.M.

Boisier Coufournie
Certifié
[Signature]

le 21 août, 1918

Monsieur Frederick Wright,

Rédacteur,

" The Canada Municipal Journal "

Edifice Coristine,

Montréal,

Cher Monsieur,

En l'absence de Son Honneur le Maire, j'accuse réception de votre lettre du 16 courant par laquelle vous l'invitez à être présent avec un ou plusieurs membres du Conseil à votre assemblée du 28 août à l'Hôtel Freeman.

En réponse permettez-moi de vous dire que votre lettre sera soumise au Conseil pour considération à son assemblée du 23 courant.

Votre bien dévouée,

Secrétaire.

Fred Wright
invitant le conseil
à Envoyer des
représentants à
une assemblée le
28 courant

Presented to Council 23rd Aug 1918
Présenté au Conseil.....

Accepted.

Referred to.....
Renvoyé à.....

Montréal,

RESOLUTION DE LA LIGUE DES PROPRIÉTAIRES

Dans la réunion de son conseil d'administration en date du 22 août 1918, il a été décidé de faire tenir la résolution suivante au conseil de Ville de Montréal.

Etant donné que des accusations graves, que nous croyons sérieuses ont été portées publiquement au sujet des transactions de terrains qui constituent le Parc de Maisonneuve, nous jugeons du devoir des administrateurs de la Ville de Montréal dans l'intérêt de ses administrés, de ne pas s'engager davantage dans les déboursés requis par ces transactions sans au préalable, avoir fait, une enquête publique sur le caractère de ces transactions et d'avoir éclairci la légitimité de la dette de Maisonneuve résultant de l'achat de son parc.

La Ligue des propriétaires prie le conseil de ville dans l'intervalle de s'opposer, par son vote, à l'adoption des règlements d'emprunt de \$700.000 et de \$ 3.300.000 actuellement devant lui, ou de les amender de façon à protéger les intérêts de la ville, en excluant de ces règlements, toutes sommes d'argent qui concerneraient les transactions contentieuses susdites.



Le secrétaire honoraire général

*Le Secrétaire Général
J. P. M. M. M.*

concerneraient les transactions concernant les propriétés.
La Ville, en excluant de ces règlements, toutes sommes d'argent qui
auraient été, ou de les amener de façon à protéger les intérêts de
la Ville d'un emprunt de \$700.000 et de \$ 3.300.000 actuellement de-

Ligue des Propriétaires

Le emprunt pour payer les dettes de Maisonneuve

La Ligue des propriétaires prie le conseil de Ville
de l'interdire de s'opposer, par son vote, à l'adoption des ré-
solutions et d'avoir élargi la responsabilité de la dette de Maisonneuve
et de l'indépendance publique de la Ville de Montréal.
Une enquête publique a été faite par le conseil de la Ville de Montréal
dans les dépenses réduites par ces dépenses. Nous sommes convaincus
de la nécessité de ces dépenses et de l'importance de ces dépenses.
Nous sommes convaincus de la nécessité de ces dépenses et de l'importance
de ces dépenses. Nous sommes convaincus de la nécessité de ces dépenses
et de l'importance de ces dépenses. Nous sommes convaincus de la nécessité
de ces dépenses et de l'importance de ces dépenses. Nous sommes convaincus
de la nécessité de ces dépenses et de l'importance de ces dépenses.

*Remis au conseil
23 août 1918
Déposé aux archives*

En date du 22 août 1918, il a été décidé de faire tenir la résolu-
tion suivante au conseil de Ville de Montréal.
Dans la réunion de son conseil d'administration

RESOLUTION DE LA LIGUE DES PROPRIETAIRES

Montreal

Hôtel-de-Ville

Montreal le 16 juillet, 1918,



Monsieur R. Bauset,
Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,

Cher Monsieur,

Veillez trouver, sous ce pli, une lettre de Monsieur Arthur H.D. Hair, Secrétaire de " Last Post " Imperial Naval & Military Contingency Fund " invitant le Maire et les Echevins à une cérémonie qui aura lieu au cimetière Mont-Royal, le 3 août prochain; pour mettre devant le conseil de ville à sa prochaine séance.

Votre bien dévoué,

LE MAIRE DE MONTREAL.

M. Maréchal

"Last Post" Imperial Naval & Military Contingency Fund

Patron-in-Chief—Field Marshall His Royal Highness the Duke of Connaught, K.G., etc., etc.

Hon. Pres. Supplementary Memorial Fund—His Excellency The Duke of Devonshire, K.G., Gov. Gen. of Canada.

PATRONS

HIS HONOUR THE LIEUTENANT GOVERNOR, PROVINCE OF QUEBEC.
THE ARCHBISHOP OF MONTREAL—MGR. BRUCHESI.
LORD BISHOP OF MONTREAL—RT. REV. J. C. FARTHING, D.D.
LORD ATHOLSTAN.
LIEUT.-GENERAL SIR SAM HUGHES, K.C.B.
SIR MONTAGU ALLAN, K.T., C.V.O.
HON. J. J. GUERRIN, M.D., C.M.
LT. COL. J. T. OSTELL.

ESTABLISHED
APRIL 1909



INCORPOR'T'D
JUNE 1909

TRUSTEES

MAJ. GEN. E. W. WILSON, C.M.G. (G.O.C. 4TH MIL. DIST.)
CHAPLAIN COL. REV. CANON J. M. ALMOND, C.M.G., M.A., D.C.L.
COMMANDER J. T. WALSH, R.N.R. (Naval Representative)

Hon. Pres.—CHAP. COL. REV. CANON F. G. SCOTT, C.M.G.
Hon. Legal Advisor—LT. COL. F. W. HIBBARD.

Auditors—MESSRS. G. DURNFORD & CO., LIMITED.
Bankers—BANK OF MONTREAL.

"LEST WE FORGET"

PRESIDENT

COMMANDER J. T. WALSH, R.N.R., Trafalgar Avenue, Westmount.

SECRETARIES

Hon. Secy.-Treas.—ARTHUR H. D. HAIR,
P. O. Box 1382, G. P. O., Montreal.
Phone St. Louis 7029

Asst. Hon. Sec.-Treas.—A. BROMLEY SMITH,
Tel. Up. 4169.

Recording Sec.—LUCIEN C. VALLEE,
654 Champagneur Ave., Outremont.

VICE-PRESIDENTS

W. H. ATHERTON, PH. D.
BRIG. GEN. A. E. LABELLE.
HON. LT.-COL. F. L. WANKLYN.
DR. J. T. FINNIE, M. L. A.
RECORDER G. H. SEMPLE.

PROVINCIAL VICE-PRESIDENTS

QUEBEC — R. M. READE
SHERBROOKE — E. W. FARWELL
THREE RIVERS — W. J. SHEA

July 10th 1918

His Worship the Mayor
and Councillors
of the City of Montreal.

Your Worship,

I respectfully beg to intimate that on Saturday August 3rd at 3 P.M. this association purposes unveiling a commemorative tablet, and unfurling the national flag from a Commemorative Flag-Staff erected and donated to this association by our Asst. Hon. Secy-Treas - Mr A. Bromley Smith - in memory of his brother who was killed in action at the front.

It is felt by our association that no more appropriate place could be found for the erection of such a Memorial than over the last resting place of those who have given their lives to keep the flag floating from its mast-head: it has therefore been placed on our burial plots in Cote des Neiges and Mount Royal Cemeteries.

The ceremony being of a military character will be conducted by a representative of the Honourable the Minister of Militia & Defence, (at present himself overseas) and it is hoped that a very representative gathering will be present.

I am deputed to express the hope that we may have the honour of Your Worship's presence, as well as that of those City Councillors and Aldermen, who may feel disposed to join us in paying homage to the memory of our noble dead.

I have the honour to be, Your Worship

Most respectfully

Arthur H. D. Hair
Hon. Secretary

of our noble dead.

I am deputed to express the hope that we may have the honour of your worship's presence, as well as that of those City Councillors and

gatherings will be present.

(at present himself overseas) and it is hoped that a very representative

the ceremony being of a military character will be conducted by

plots in case we witness and Mount Royal Cemetery.

resting from its mast-head: it has therefore been placed on our public

could be found for the erection of such a memorial than over the last

It is said by our association that we have appropriate place

Smith - in memory of his prophet who was killed in action at the

to this association by our vest. Hon. Secy - There - Mr. V.

the national flag from a commemorative flag-staff erected

this association purpose in unveiling a commemorative tablet

inscribed with the name of the soldier who was killed in action at the

the City of Montreal.

AND COUNCILLORS

the Mayor

"Last Post" Fund
inviting Council etc.
to attend a certain cere-
mony on the 3rd August 1918

Submitted to Council

22nd July 1918

Accepted

JULIA LOEB 1918

Hon. Secretary

Most respectfully

I have the honour to be, your worship

presentations.

PRESENTATION OF COLORS.

Following the presentation of the medals Col. J. J. Creelman, D.S.O., acting mayor, on behalf of the city, presented the American troops with the Union Jack, saying as he did so:

"As acting mayor of the city, it is my pleasure and privilege to welcome you and your battalion to our city, and to congratulate you on your fine appearance, as well as to wish you Godspeed and good luck on the errand you will soon proceed upon. Our good wishes go with you, and it is our hope that you will take this flag with you, and before long bring it home with the honors of victory."

As the colors were handed over the band played the National Anthem, and the battalion presented arms.

Major Woolnough in receiving the the Union Jack said:

"In accepting this flag I shall place it where it should be at all times, alongside the Stars and Stripes. This is an historic occasion. Yesterday, for the first time in history, we witnessed an American officer commanding Canadian and British troops. Today, for the first time in history, I am able to show you the British flag carried by American troops. On behalf of my officers and men I wish to thank the city of Montreal for this flag, and to assure you that we shall treasure it for all time, and guard it with the same honor and care that we use with our own colors, with the hope that we shall bring it back with honor and victory."

Although Major Woolnough's speech was audible to only a small part of the crowd of over 20,000 people, it was greeted with loud

HENRY BIRKS & SONS
LIMITED
PHILLIPS SQUARE
MONTREAL

ADDRESS ALL COMMUNICATIONS TO THE FIRM

Montreal, July 3rd, 1918.

Rene Bauset, Esq.,

City Hall,

Montreal.

Dear Sir:-


In accordance with your request received by telephone this afternoon, we beg to send you herewith a copy of the inscription engraved on the presentation flag supplied to the City of Montreal on Saturday last.

Yours very truly,

HENRY BIRKS & SONS. LIMITED.

Per





HJW/EW

Presented by the City of Montreal to the officers and men
of the 3rd Battalion of 363rd Regiment United States
Infantry.

As a mark of appreciation and admiration for the United States
of America for their invaluable participation in the world
conflict now being waged in Europe.

Montreal June 29th, 1918.

Drapeau

3 juillet 18

Montreal June 28th 1818.

Conflict now being wrold in Europe.

of America for their invaluable participation in the world

As a mark of appreciation and admiration for the United States

Intendy.

Presented by the City of Montreal to the officers and men

28 juin 1918.

A l'honorable L.O. David,
Greffier de la Cité,

Monsieur le Greffier,

Nous, soussignés, membres du Conseil, vous prions de
convoquer le Conseil en séance spéciale pour mercredi, le 3
juillet prochain, à 3 heures de l'après-midi, pour prendre en
délibération l'ordre du jour suivant:

"Question des prix de passage projetés de la Compagnie
des Tramways."

Vos bien dévoués,

J. A. Bidard

O. Fillion

G. Carmel

J. H. Lemare

J. D. Rocher

Requête de certains
échevins pour la con-
vocation d'une assen-
blée du Conseil, le
3 juillet, 1918

28 juin / 18.

Vos bien dévoués.

des Truimvirs."

"Question des prix de passage projetés de la Compagnie
d'Éclairage l'ordre du jour suivant:

Juliet prochain, à 3 heures de l'après-midi, pour prendre en
considération le Conseil en séance spéciale pour mercredi, le 3

Mons. conseillers, membres du Conseil, vous prions de
monter le Greffier.

Greffier de la Cité.

A l'honorable T.O. David.

28 juin 1918.

Lieut. Col. L. R. La Fleche, D.S. O.
and
Officers

District Depot. No. 4]

request your presence at a Garden Party
on Wednesday, the Twenty-Sixth June 1918
from 3 to 5 P.M. at the Beaconsfield Golf Club
in honor of Les Chasseurs Alpins (Blue Devils)

R.S.V.P.

187 Peel Street

Major G. E. Hall
Capt. A. G. Bernier

Committee

His Worship the Mayor, Commissioners
Aldermen & Ladies.



Hôtel-de-Ville

Montreal le 21 juin, 1918,

Monsieur R. Bauset,

Greffier adjoint de la Cité,

Hôtel-de-Ville,

Cher Monsieur,

Veillez trouver, sous ce pli, une invitation adressée au Maire, aux Commissaires et aux échevins que je vous prierais de bien vouloir leur communiquer.

Son Honneur le Maire y a répondu pour sa part.

Votre bien dévouée,

E. L. Lesperance
Secrétaire.

Invitation à
un grand party
en l'honneur des
Chasseurs alpins

21 juin 18

Orateurs adjoints de la Cité,

Hôtel-de-Ville,

Cher Monsieur,

Veuillez trouver sous ce pli une invitation

Je vous prie de bien vouloir leur communiquer.

Mon honneur le Maître y a répondu pour sa

Votre bien dévoué,

Secrétaire.



Hôtel-de-Ville

Montreal, 20 juin, 1918.

A Messieurs les Membres du Conseil,
Hôtel de Ville.

Messieurs,-

Permettez-moi d'attirer votre attention sur l'item No. 6 du procès-verbal de la dernière assemblée du Conseil, qui constitue une illégalité, l'Avocat de la Cité ayant déclaré que cette nomination était du ressort de la Commission administrative.

Comme la Commission administrative a nommé l'échevin Creelman membre de la Commission des Ecoles Protestantes, je vous prierais de bien vouloir biffer cette résolution pour cause d'illégalité.

Votre bien dévoué,

LE MAIRE DE MONTREAL,

M. Maclure

Lettre du Mané

20 juin 118

RECU

LA COMMISSION DES TRAMWAYS
DE MONTREAL
107 rue St-Jacques.

MONTREAL



No. de Réf. 18-12

L'honorable L.O. David,
Greffier de la Cité de Montréal,
Hotel-de-Ville,
Cité.

Monsieur :-

J'ai été chargé par la Commission
de vous transmettre copie de la décision rendue
le 23 mai, 1918, au sujet du changement du
circuit " Hotel-de-Ville - Amherst ".

Votre tout dévoué,

Raymond Beaudry
secrétaire.

EXTRAIT des minutes de l'assemblée de la Commission des Tramways de Montréal tenue à Montréal le 23 mai, 1918.

Commissaires présents: M. J.F. Saint-Cyr, Président, M. L.A. Herdt, Président-suppléant, et M. John S. Archibald.

18-12 Changement du circuit " Hotel-de-Ville - Amherst".

DECISION

" Il est unanimement **RESOLU** : que le circuit No. 8, de la cédule " B " du contrat, soit modifié, les tramways de ce circuit devant, à partir du 15 juin, 1918, circuler comme suit :

Terminus Nord-Est : Coin rues Rachel et Papineau;

Passant par les rues suivantes :-

Rachel jusqu'à Amherst, Amherst jusqu'à Ontario, Ontario jusqu'à St-Laurent, St-Laurent jusqu'à Craig, Craig jusqu'à McGill, McGill jusqu'à la rue des Commissaires, terminus Sud-Ouest; rue des Commissaires jusqu'à Berri, Berri jusqu'à Craig, Craig jusqu'à Amherst, Amherst jusqu'à Rachel, Rachel jusqu'à Papineau. "

(signé) J.F. SAINT-CYR,
Président.

" RAYMOND BEAUDRY,
secrétaire.

COPIE CERTIFIEE CONFORME AUX MINUTES.

Raymond Beaudry
secrétaire.

Com. des Travaux
 re Circuit Hôtel de
 ville - Ambersk

Judson, à Rochel, auquel Judon, à Espineau.
 Berti, Berti Judon, à Gracie; Gracie Judon, à Ambersk, Ambersk
 res, terminus Sud-Ouest; rue des Commissaires Judon,
 Gracie Judon, à McGill; McGill Judon, à Gracie,
 Ontario Judon, à St-Jamés; St-Jamés Judon, à Gracie,
 Rochel Judon, à Ambersk; Ambersk Judon, à Ontario,
 Passant par les rues susdites :-
 Terminus Nord-Est : Coin rues Rochel et Espineau;
 comme suit :
 de ce circuit devant partir du 15^e Juin, 1918, circuit
 de la sédule "B" devant partir, soit du circuit No. 8,
 " Il est autorisé d'ajouter au circuit No. 8,

Presented to Council *7 June 18*
 Présenté au Conseil
 Referred to
 Renvoyé à

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AUX MINUTES.

(signe) J. P. SAINT-CYR,
 Président.

" RAYMOND BEAUCHE,
 secrétaire.

Raymond Beauché
 secrétaire.

EXTRAIT des minutes de l'assemblée de la Commission des Travaux
 de Montréal tenue à Montréal le 28 mai, 1918.

18-18 Changement du circuit " Hôtel-de-Ville - Ambersk".
 Archibald,
 gent, M. J. A. Herdt, Président-suppléant, et M. John G.
 Commissaires présents: M. J. P. Saint-Cyr, Prési-



1918

No. 296 (ST-LAURENT ST. LAWRENCE)

TELEPHONE MAIN 1109

Montréal le 29 mai 1918

A SON HONNEUR LE MAIRE

ET A MESSIEURS LES ECHEVINS

DE LA VILLE DE MONTREAL.

MESSIEURS : : ----

Le Conseil des Arts et Manufactures a l'honneur d'inviter tout respectueusement SON HONNEUR EL MAIRE DE MONTREAL et MESSIEURS LES ECHEVINS à vouloir honorer par leur présence la séance publique de distribution de prix aux élèves qui fréquentent les cours gratuits de cette institution de meme que l'ouverture officielle de l'exposition des travaux accomplis, le LUNDI, 3 JUIN ,à huit heures du soir, au MONUMENT NATIONAL.

Dans l'espoir que votre honorable Conseil nous fera l'insigne honneur d'etre représenté à cette fête de l'éducation ,

nous avons l'honneur être,

vos respectueux serviteurs.

LE PRESIDENT.

LE SECRETAIRE,

Thos Lanthier

J. L. Bischoff

Conseil des arts &
Manufactures, invitent
Conseil a assister a
La distribution de prix.

29 Mars 18.



ET A MONTREAL LES MONTREALAIS

DE LA VILLE DE MONTREAL.

MONTREAL :

Le Conseil des Arts et Manufactures a l'honneur

de l'exposition des travaux accomplis le 17 Mars 1868. L'année dernière de cette exposition de tous les produits et objets de l'industrie et de l'agriculture de la ville de Montreal et de la province de Quebec. Les membres du Conseil ont l'honneur de vous en adresser un exemplaire et de vous en offrir un autre. Les membres du Conseil ont l'honneur de vous en offrir un autre.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'assurance de ma haute estime et de ma haute reconnaissance.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'assurance de ma haute estime et de ma haute reconnaissance.

Les membres du Conseil ont l'honneur de vous en offrir un autre.

LE PRESIDENT.

LE SECRETAIRE.

Handwritten signatures and names in cursive script, including 'J. B. G. G.' and 'J. B. G. G.'

LA COMMISSION DES TRAMWAYS
DE MONTREAL

MONTREAL , le 28 mai, 1918.

L'Honorable L.O. David,
Greffier de la Cité de
Montréal,
Hotel-de-Ville,
Montréal.

Monsieur:-

J'ai été chargé par la Commission de vous transmettre une copie en français et une copie en anglais des Règles de Pratique qu'elle a adoptées pour la conduite des affaires portées devant elle. Veuillez trouver ces copies ci-incluses.

La Commission siégera à son bureau, 107, rue Saint Jacques, le 25 juin prochain, à 10.30hrs. A.M., pour recevoir toute suggestion qui pourrait être faite par la Cité à ce sujet.

Par ordre.

Raymond Beaudry
Secrétaire.

La Cause des Tramways
transmettant Copie
de ses regles de
pratique.

28 Mai / 18

LA COMMISSION DES TRAMWAYS
DE MONTREAL

MONTREAL : Le 28 Mai, 1878.

TELEPHONE
MONTREAL

Monsieur :-

Montreal,
Hotel-de-Ville,
Montreal,
Greffier de la Cite de
Montreal.

Je vous prie de vouloir bien
recevoir toute suggestion qui
pourrait être faite
par la Cite à ce sujet.
Le 25 Juin prochain, à 10.30h. A.M.
La Commission aigere à son bureau, 107
rue Saint-Jacques.
Les copies ci-jointes
de conduite des affaires portees
devant elle. Veuillez
plais des Regles de Pratique
du, elle a adoptees pour
transmettre une copie en
français et une copie en
anglais à la Commission de
la Cite.

Par ordre

Barthelemy Gosselin

Secrétaire

City Clerk's Office

Toronto, May 15th, 1918.

To-

The Clerk of

*Montreal
Que*

Dear Sir,-

I am directed by the Council of the City of Toronto to say that it has passed a resolution directing that a petition be presented to the Government of Canada praying that a vote be taken at the next general Election for Members of the House of Commons of Canada on the question of asking for an amendment to the British North America Act to provide for the abolition of the Senate of Canada.

I am further directed to enclose a form of petition for use in the event of your Council desiring to take similar action.

Petitions should be transmitted to Rodolphe Boudreau, Esq., Clerk of the Privy Council, Ottawa, Ontario.

Your obedient servant,

W. A. LITTLEJOHN,

Enclosure.

City Clerk.

To

HIS EXCELLENCY

THE DUKE OF DEVONSHIRE, K.G., G.C.M.G., G.C.V.O., P.C., ETC., ETC.,
GOVERNOR-GENERAL OF THE DOMINION OF CANADA.

The Petition of the Undersigned, the Corporation of the

of

HUMBLY SHEWETH :

That in the opinion of this Council it is desirable that a vote of the people of Canada be taken at the next General Election for Members of the House of Commons of Canada on the question of asking for an amendment to The British North America Act to provide for the abolition of the Senate of Canada.

And Your Petitioner as in duty bound will ever pray.

DATED at this day of A.D. 1918.

Mayor or Reeve.

(Seal)

Clerk.

Petition asking
for the abolition of
the Senate

To
His Excellency

GOVERNOR-GENERAL OF THE DOMINION OF CANADA

The Petition of the Undersigned, the Corporation of the

Presented to Council
20th May 1918

Shuck - filed
23rd July 1918.

Act to provide for the abolition of the Senate of Canada.

And Your Petitioner as in duty bound will ever pray.

DATED at this day of A.D. 1918.

Mayor or Reeve.

(Seal)

Clerk.

ATTENDU que la Commission Administrative de la Ville de Montréal a décrété l'augmentation de la taxe immobilière;

ATTENDU que le Conseil des échevins de la Ville de Montréal est appelé à se prononcer sur la question;

ATTENDU que les membres du Club Ouvrier Sainte-Cécile sont opposés à l'augmentation de la taxe immobilière;

IL EST PROPOSE par M. Percy Trevalinne, secondé par M. ALDERIC PLEAU,

Que le Club Ouvrier Sainte-Cécile, adresse à l'échevin du quartier Ahuntsic-Bordeaux, une requête lui demandant de voter contre l'augmentation de la taxe immobilière.

Extrait des procès verbaux

J. Godard
Secrétaire

3371 Drouot

Club Ouvrier Ste -
Cécile, protestant
contre l'augmentation
de la taxe foncière.

Remis au Conseil le
17 mai 1918

Déposé sur le
bureau.



Ottawa, 15 mai, 1918.

Cher Monsieur Beauset,

J'ai l'honneur d'accuser *reception*
de la résolution du Conseil de Ville de Montréal
à l'occasion du cinquantième anniversaire de mon
mariage, et je vous prie de bien vouloir présen-
ter mes plus sincères remerciements aux échevins
Turcot et O'Connell.

Croyez-moi

Votre bien dévoué,

Wesley Lumsden

Monsieur René Beauset
Hôtel de Ville
Montréal.P.Q.

Sir Wilfrid Laurier
remerciant le conseil
pour ses félicitations.

15 mai / 18

The Rembrandt Studio

CAMERA-PORTRAITURE

TELEPHONE UPTOWN 6056

SUITE 212-213
KING'S HALL CHAMBERS
Montreal,
April,
29th, 1918.

To

His Worship The Mayor
and The City Council,
of Montreal.

Your Worship and Gentlemen:-

Having been
impressed by Mr. Lyon W. Jacobs, about
the financial condition of Montreal, and
realizing the valuable medium of placing
our work before the most prominent people
we beg to offer to make the Composition-
Photograph of the City Councillors, gratis.

Trusting that same will meet
your approval, we are,

Truly yours,

R E M B R A N D T S T U D I O

A. S. Jacobs

The Rembrant Studios
offering to make
a composite photo-
graph of the
Members of the Council
free of charge

Presented to Council *10 May 18*
Présenté au Conseil

Accepted

Referred to
Renvoyé à

Montréal, mai 1er 1918.

Monsieur le Maire,
& Messieurs les Rechevins,
Montréal.

Messieurs,-

Les soussignés, électeurs et contribuables de la Cité de Montréal, prennent la liberté de venir vous soumettre les faits suivants, et vous demander de remédier à un état de chose préjudiciable à la Ville et au public.

Depuis quelques temps, certaines personnes, au mépris de la loi et des Règlements de la Cité, ont érigé ou fait ériger et occupent à différents endroits dans les limites de l'ancienne Ville de Maisonneuve, maintenant Montréal, des chantiers ou boutiques en bois où ils exercent différents commerces.

Ces chantiers font un tort considérable à la Ville, au public et aux commerçants qui paient des taxes régulières et considérables.

Ils sont une cause de danger pour le feu, et nuisent considérablement à la bonne apparence des localités dans lesquelles ils se trouvent.

De plus, ces chantiers ou petites bâtisses en bois sont prohibés par la loi et les règlements de la Cité.

Les soussignés se plaignent spécialement d'un chantier nouvellement érigé au coin sud-ouest de la rue Notre-Dame et la Première Avenue de l'ancienne Ville de Maisonneuve, exploité comme restaurant où l'on vend des cigars, bonbons, liqueurs douces, fruits, journaux périodiques, etc. faisant un tort considérable aux autres places de commerce similaires des environs, établies depuis longtemps et payant des taxes élevées.

Ce dommage se fait particulièrement sentir dans les temps difficiles que nous traversons et le mauvais état des affaires occasionné par la guerre et ses effets sur le public généralement.

En outre, les règlements municipaux défendent formellement l'érection ou le maintien de ces chantiers et bâtisses en bois.

Et il est question d'en ériger plusieurs autres..

C'est pourquoi les soussignés vous prient humblement dans l'intérêt du public en général, de vouloir bien remédier à cet état de chose, et vous demandent instamment de mettre en vigueur les règlements que la Ville s'est donnés pour assurer son développement, règlements sur lesquels les citoyens, les marchands et les commerçants ont le droit de compter pour donner à leurs affaires une plus grande extension et une plus grande stabilité; et spécialement d'ordonner la suppression immédiate du chantier ou bâtisse en bois illégalement érigé au coin sud-ouest de la rue Notre-Dame et de la Première Avenue, de l'ancienne Ville de Maisonneuve.

Espérant que vous voudrez bien prendre la chose en sérieuse considération, nous demeurons,

Vos très humbles et très dévoués serviteurs,

REQUETE

-à-

Monsieur le Maire
& MM.les Echevins

-de-

La Cité de Montréal.

1 mai / 18

DEPT EN LOI .

Opinion de l'avocat en Chef
de la Cité, re érection d'un
édifice temporaire par MM.
Charlebois & Elliott à Mai-
sonneuve.

N.B.-

Fait partie d'un dossier
portant le No. 3665-3 des
Archives du Greffier de la
Cité.

LIGUE DES PROPRIETAIRES

EXTRAIT du PROCES VERBAL

IL EST RESOLU:

QUE la Ligue des Propriétaires en son assemblée du 29 avril demande au Conseil de Ville de Montréal d'amender le projet financier des administrateurs, de façon à fournir à la Commission administrative \$1.200.000 par les diverses taxes proposées ou parties de ces taxes, sauf la taxe foncière, lequel chiffre est suffisant pour gérer les différents services de la ville avec le budget déjà voté, en attendant que le bureau d'administration fasse d'ici à deux mois, une étude dans le but de réorganiser les différents départements de la ville, et d'y pratiquer des économies qui aideront à soulager le déficit et à étudier plus sérieusement les taxes à établir.

QUE la Ligue des propriétaires propose comme un moyen favorable à réaliser ce but, de suggérer au Conseil de Ville de proposer aux administrateurs, la nomination d'une commission qui devrait faire rapport en dans deux mois, composée d'administrateurs, d'échevins, et de quelques propriétaires.

QUE le secrétaire trésorier général soit chargé, sans délai, de transmettre cette résolution, au Conseil de Ville.

Pour copie conforme

Le secrétaire général

[Signature]

Devenez-vous Directeur
24/5/1918

Donner copie conforme

sans délai, de transmettre cette résolution, au Conseil de Ville.

QUE le secrétaire trésorier général soit chargé, de quelques propriétés.

rapport en deux ou trois mois, composée d'administrateurs, d'échevins, et ser aux administrateurs, la nomination d'une commission qui devrait faire favorables à réaliser ce but, de suggérer au Conseil de Ville de Propo-

en ce qui concerne les taxes à établir.

QUE la Ligue des Propriétaires propose comme un moyen

Ligue des propriétaires au sujet de l'imposition de nouvelles taxes

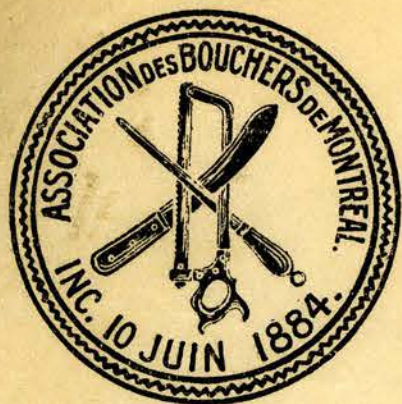
économiques qui aideront à soulager le budget de la Ville, et à y pratiquer organiser les différents départements de la Ville, et à y pratiquer sans la taxe foncière, lequel est de \$1.500.000 par les diverses taxes foncières, en attendant que l'administration fasse d'ici deux mois, une étude dans le but de demander au Conseil de Ville de Montréal d'amender le projet

*Soumis au Conseil
Le 29 avril 1918
Déposé sur le
bureau*

IL EST RESOLU:

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

LIGUE DES PROPRIÉTAIRES



Association des Bouchers

DE MONTRÉAL

... 218 RUE ST-LAURENT Monument National ...

Montréal, April 26 1918

Messieurs Honnables Messieurs du conseil de Montréal

Messieurs

J'ai l'honneur de vous inviter à notre
Assemblée spéciale des bouchers de Montréal

lundi soir à 8 h. p.m. au Monument National
Chambre N° 6 pour questions d'abattoir municipales
très importantes

Espérant l'approbation de votre honorable
conseil.

Je me soucieux votre très humble serviteur

Joe F. Laurin

Sic-Correspondant

2296 Châteauguay Briand au

Publication de l'Association
des boueuses



26 mai 18

Presented to Council.....
Présenté au Conseil.....

Referred to.....
Renvoyé à.....

Association des boueuses



318 RUE ST-VULFRADE Monument National

1888



Hôtel de Ville

Montréal, 22 avril 1918. 19

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE.

A L'Honorable L.O. David,
Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville.

Cher monsieur,

Comme je suis convaincu que je ne puis remplir en même temps ~~remplir~~ les devoirs de commissaire et d'échevin, je crois devoir donner ma démission, comme représentant du quartier Notre-Dame de Grâce, au Conseil.

Veillez soumettre au Conseil, ma lettre de démission.

Votre bien dévoué,

Charles Maréchal

Démision de L. Hay
Chas Marcil Comme
chevire de N. S. de
Grâce

Presented to Council 22 apr 18
Présenté au Conseil 22/4/18

accepted

Referred to.....
Renvoyé a.....

22/4/18
Dossier

Mesdames et Messieurs,

Pour la troisième fois, les citoyens de Montréal m'ont élu maire de la métropole du Canada. C'est un honneur auquel je suis très sensible et pour lequel je leur donne l'assurance de toute ma gratitude. En retour, je puis leur promettre que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour promouvoir les intérêts de la Ville et pour remplir les devoirs de ma charge aussi dignement que possible. Il est vrai que, à la dernière session de la Législature, l'importance des fonctions du Maire ^a ~~est~~ été amoindrie et l'on s'est plu, dans certains milieux, à déclarer que les devoirs du Maire étaient maintenant d'un caractère plutôt décoratifs.

J'ai fait un examen attentif de la loi qui a été adoptée et je trouve que, d'une manière générale, les devoirs du Maire restent toujours ceux du chef ou du magistrat exécutif de la Corporation et, bien qu'ils ne soient jamais d'un caractère judiciaire ou législatif, ils sont toujours d'une nature exécutive et administrative.

LES DEVOIRS DU MAIRE EN VERTU DE LA CHARTE

En pratique courante, les devoirs de cette charge avaient été fixés par la charte de la Cité (telle qu'amendée à plusieurs reprises) et par le règlement No. 1 concernant le Maire, qui avait été passé en 1865, mais il va de soi que la loi qui a été passée à la dernière session de la Législature prime ces dispositions et doit maintenant nous guider pour déterminer les fonctions de cette charge.

En vertu de cette dernière loi, le Maire

- 1.- est le premier magistrat de la Cité;
- 2.- représente la ~~ville~~ Ville dans toutes les fonctions honorifiques;
- 3.- soumet, quand il le juge à propos, des observations et des suggestions à la Commission administrative, au Conseil et aux Commissions du Conseil;
- 4.- il préside les assemblées du Conseil municipal;

5.- il a droit de vote sur toutes les questions qui sont soumises au Conseil et il a, en cas de partage des voix un vote prépondérant;

6.- il est membre ex officio de toutes les Commissions du Conseil;

7.- il signe les règlements, obligations, bons ou autres documents qu'il est appelé à signer par la charte, par une loi générale ou spéciale, par un règlement ou par une résolution;

8.- il fixe la date des élections partielles;

9.- il est ex officio juge de paix pour la Cité et District de Montréal et exempt de servir comme juré;

10.- Le Maire convoque les assemblées spéciales du Conseil;

11.- il signe les procès-verbaux du Conseil;

12.- il est tenu de voir à ce que les listes des électeurs soient faites correctement et il peut imposer des pénalités sévères si ce travail est fait avec négligence;

DEVOIRS DU MAIRE EN VERTU DES REGLEMENTS DU CONSEIL

1.- Le Maire fait observer l'ordre et le décorum au Conseil et décide les questions d'ordre;

2.- Il peut faire arrêter par tout officier de police une personne qui trouble l'ordre à quelque'une des ~~séances~~ séances du Conseil;

3.- Il peut prendre part au débat, pourvu qu'il quitte son fauteuil;

4.- Lorsque deux ou plusieurs membres du Conseil se lève en même temps, le Maire nomme celui qui a la parole;

5.- Si une motion est contraire à la charte ou aux règles du Conseil, le Maire doit en aviser l'assemblée et, si une motion est ~~simple~~ complexe, le Maire peut exiger qu'elle soit divisée;

6.- Si le Maire déclare le débat clos sur une question, aucun membre du Conseil ne doit prendre la parole;

Il faut aussi envisager le côté abstrait de la situation et tenir compte des pouvoirs et des responsabilités du Maire, tels que le public les conçoit et, conscient de ce fait, l'un de mes prédécesseurs prononçait, en 1896, les paroles suivantes:

"Les pouvoirs et privilèges du Maire sont très étendus dans l'esprit du public, mais ils sont en réalité très limités. Il est vrai qu'il est investi de certains pouvoirs qui, judicieusement exercés, peuvent tourner à l'avantage du public. En même temps, les responsabilités qui lui sont imposées par le peuple sont très considérables, bien que, dans certains cas, elles ne soient pas parfaitement définies. Il peut, cependant, avec ~~tax~~ de la prudence, de la diligence et du tact, faire beaucoup de bien."

Je n'entreprendrai pas de donner un résumé des travaux accomplis au cours des deux années qui viennent de s'écouler; ces faits sont consignés dans les rapports annuels des divers services municipaux, qui ont été mis devant le public à diverses reprises au cours de la dernière campagne électorale. Ce qui préoccupe le plus le public dans le moment, c'est la position financière de la Ville, et je citerai pour renseigner les citoyens les chiffres suivants qui me sont fournis par le Contrôleur et Auditeur de la Cité:

La dette actuelle de la Ville est de.....\$100,371,772.
Le revenu est de.....\$ 13,600,657.

Montant des travaux remboursables par les propriétaires intéressés environ.....	\$6,457,000.
Moins Fonds de roulement.....	\$3,000,000.
" Emprunt re Egouts.....	1,000,000.
	<u>\$4,000,000.</u>
<u>Balance à retourner au fonds d'emprunt</u>	\$ 2,457,000.
Propriétés à revendre - environ	2,000,000.
Emprunts non dépensés (crédits)	4,466,323.
Emprunts non appropriés.....	6,863,102.
	<u>\$ 15,806,425</u>

Comme on le voit par les chiffres ci-dessus mentionnés, la position de la Ville est solide et, avec de la prudence, il est possible de passer la crise que nous traversons sans que les contribuables aient trop à souffrir.

LA NOUVELLE COMMISSION

Vous n'ignorez pas que la Législature a doté notre Ville d'une Commission administrative nommée par le Lieutenant - Gouverneur

en Conseil, l'arrêté ministériel portant la date du 5 avril 1918.

Cette Commission est composée de

M. Ernest-R. Décary, président,

Alphonse Verville, M.P.

Robert A. Ross,

Honorable Charles Marcell, M.P.,

Charles Arnoldi, ~~Trésorier~~ Trésorier de la Cité.

Je ne puis passer sous silence le fait que ces nominations ont été accueillies assez froidement par le public et, parmi ceux qui ont paru les plus désappointés, sont les journaux qui m'ont combattu à outrance lorsque je dénonçais le Gouvernement provincial, parce qu'il avait enlevé au peuple le droit de choisir ses représentants.

Je n'ai pas l'intention de gêner en quoi que ce soit cette Commission dans son travail d'administration et j'ai trop à coeur les intérêts de notre Ville pour ne pas appuyer de toutes mes forces les mesures qui seront prises pour améliorer notre situation. Malgré que la loi ait enlevé au Conseil et au Maire la plupart de leurs prérogatives, je crois que notre rôle est encore assez important, et le public compte sur nous pour prévenir les abus qui pourraient se commettre et pour le protéger contre les actes qui seraient contraires à ses intérêts.

Je me permets de compter sur le concours unanime du Conseil dans ce travail de coopération et j'aime à croire que la nouvelle Commission administrative n'hésitera pas, parmi ses premières mesures, à prier le Gouvernement provincial de rendre à la Cité de Montréal une partie des millions qu'il retire des citoyens sous forme de taxes et d'impôts. En faisant ces démarches, la Commission ne fera que ~~suivre un précédent établi dans d'autres villes de l'Amérique où des gouvernements provinciaux remettent aux municipalités une forte proportion des impôts que ces gouvernements perçoivent.~~

Avant de songer à de nouveaux impôts, il va de soit que la Commission administrative fera tout ce qui dépendra d'elle pour réduire les dépenses courantes et pour trouver d'autres sources de revenus.

sous formes de subvendes
suivre l'exemple du Gouvernement fédéral, qui remet aux provinces une partie de ses revenus, et celui d'autres gouvernements provinciaux de l'Amérique qui remettent aux municipalités une forte proportion des impôts qu'ils perçoivent dans ces municipalités.

Il n'y a pas à se dissimuler que si la Ville se trouve aujourd'hui dans une situation de gêne momentanée, cela est imputable à l'attitude de la Législature depuis un certain nombre d'années. En effet, cette dernière, en imposant à la Ville de nombreuses annexions, des expropriations ruineuses et des charges énormes, a contribué dans une large mesure ~~à~~ à augmenter le chiffre de sa dette. A l'appui de cet allégué, je n'ai qu'à citer le cas de Maisonneuve dont le déficit, s'élevant à au-delà de \$1.000.000, a été mis à la charge des citoyens de Montréal.

SUGGESTIONS.

Je me permets de faire certaines suggestions à la Commission Administrative, et je prie cette dernière de bien vouloir les étudiées sérieusement dans l'intérêt des contribuables et pour la bonne administration de la Cité:

MAGASIN MUNICIPAL.

L'on ne devrait pas retarder plus longtemps l'établissement d'un magasin municipal ^{afin de} ~~et~~ mettre fin au système d'acheter ~~en~~ ^{en} ~~par~~ petites quantités, suivant les besoins des divers départements. Le système actuel multiplie le travail inutilement et de plus est une cause de pertes pour la Ville. Si nous avions un magasin municipal, les fournitures pourraient s'acheter par soumissions en quantité suffisante pour un an et même plus, ~~et~~ ^{ce qui} ~~est~~ nous permettrait de payer bien meilleur marché ^{réduirait de beaucoup} et le travail du département des Achats ~~serait de beaucoup réduit~~. Ceci ^{simplifierait} ~~serait~~ aussi ^{le} ~~du~~ travail du Trésorier de la Cité qui n'aurait pas à faire, comme actuellement, cinq ou six mandats chaque mois, au nom du même fournisseur pour des marchandises vendues aux différents départements. J'ajouterai tandis que j'en suis sur ce sujet, que la Ville devrait faire comme les grandes maisons de commerce, ^{et} ne payer ses comptes qu'une fois par mois. Ceci simplifierait encore le travail considérablement.

PERCEPTION DES TAXES.

Il y aurait aussi, je crois, des changements à apporter dans le système de comptabilité et dans celui de la perception des taxes.

Par exemple, ^{on} ~~il~~ ne devrait ^{envoyer} ~~y avoir~~ qu'un seul compte ~~d'en-~~ ~~voi~~ à chaque contribuable pour toutes les taxes dues à la Cité, taxes ordinaires, spéciales ou autres.

L'on devrait aussi adopter le système de comptes avec ~~les~~ ^{souches}

6
~~pour~~, afin de simplifier le travail.

INVENTAIRE GENERAL.

J'attire votre attention sur la nécessité de faire faire chaque année, dans les diverses branches du service municipal, un inventaire complet et détaillé de tout ce qui appartient à la Ville. Un double de cet inventaire pourrait être déposé entre les mains du Contrôleur de la Cité et un fonctionnaire serait chargé spécialement de suivre de près cet inventaire afin que rien de ce qui appartient à la Ville ne puisse être enlevé ou détruit, ^{hors de} ~~hors de~~ la connaissance des autorités.

TRAVAUX PERMANENTS.

Je suggère que d'ici à la fin de la guerre, la Cité n'entreprene l'exécution d'aucuns travaux permanents à l'exception de la réfection des grandes artères. Il reste encore de disponible sur le fonds d'emprunt une somme d'au-delà de \$5,000,000.00 qui a été votée pour l'exécution de divers travaux permanents. Cette somme ne devrait être dépensée qu'après la guerre, afin de pouvoir donner du travail aux ouvriers qui seront forcés de chômer par suite de la fermeture des fabriques de munitions. Je reconnais cependant que les rues où l'on a posé du béton doivent être recouvertes d'asphalte, mais ce sont les seuls travaux que l'on devrait faire à même le fonds d'emprunt.

Les principales rues où le pavage a besoin d'être refait sont les suivantes: Boulevard St-Laurent, de Craig à Ontario; rue Notre-Dame, Est et Ouest; rue Ste-Catherine, Est et Ouest; rue St-Denis, de Craig à Ontario; rues Craig et St-Antoine; rue St-Jacques Ouest; rue Dorchester à différents endroits; les trottoirs ont aussi besoin d'être refaits sur le boulevard St-Laurent, entre les rues Sherbrooke et Craig et ^{sur la} rue Ste-Catherine Ouest.

La Compagnie des Tramways devrait être forcée de réparer ses voies qui sont en mauvais état et surtout ^{de} refaire le pavage qui s'est détérioré par suite de la vibration causée par le mauvais état des rails.

D'un autre côté, la question s'impose de l'établissement d'un garage municipal et je prierais, toujours dans un but d'économie, la Commission administrative de mettre cette question à l'étude.

AUTOMOBILES.

La Ville devrait se débarrasser de toutes les voitures automobiles dispendieuses qu'elle ^{possède}, à l'exception de celles du département des Incendies et ^{de} celle du Bureau des Commissaires qui est désignée sous le nom de "voiture du Maire", et les remplacer par des ^{automobiles de la marque} Ford. Il y aurait une économie considérable à réaliser de ce chef.

TELEPHONE.

Nous avons, l'année dernière réduit considérablement le nombre des téléphones à l'hôtel de ville et à l'extérieur et, je crois, qu'il y aurait encore moyen de faire des économies sur cet item du budget. Je suggère que l'on étudie s'il n'y aurait pas possibilité d'avoir, à l'hôtel de ville, un ou deux téléphones par étage au lieu d'avoir un téléphone dans chaque bureau et même plusieurs ^{appareils} dans un même bureau.

IMPRESSION DES RAPPORTS ANNUELS.

J'ai été à même de constater qu'il y aurait une économie à réaliser dans le coût de l'impression des rapports annuels en supprimant du rapport des chefs de service une quantité de matières qui ne sont d'aucun intérêt pour le public. Je ne blâme pas les chefs de service de donner dans leur rapport, chaque année, tous les détails qu'ils jugent à propos, mais ces détails ne devraient servir que pour l'administration et ^{devraient} être supprimés lorsque le rapport est imprimé. J'ai remarqué par exemple, dans le cas de la taxe du sou du pauvre, que ce sujet est traité au long dans trois différents rapports, savoir: dans le rapport du Surintendant du Département des Licences, dans celui du Directeur de l'Assistance Municipale et ~~celle~~ dans le rapport du Bureau des Commissaires.

BULLETIN MUNICIPAL.

Je ne puis partager l'opinion de la Commission Adminis-

8

trative qui a décrété l'abolition du Bulletin Municipal. C'était le seul moyen que nous avons de nous renseigner sur les opérations de cette Commission et, en y publiant les annonces de la Ville, on aurait pu économiser une somme de plusieurs milliers de dollars. J'aime à croire que la Commission reviendra sur ~~sa~~ sa décision et pourvoira au maintien de cette publication.

PENSIONS DES RECORDERS.

La Ville paie actuellement comme pension à trois ex-recorders ^{la somme de} \$10,500.00. Deux de ces pensionnaires sont très riches, et je crois que nous devrions demander au Gouvernement Provincial d'être relevé du paiement des pensions de ces deux ex-recorders.

EXECUTION DE TRAVAUX SUR DE NOUVELLES RUES.

Je suggérerais respectueusement à la Commission Administrative de bien vouloir étudier l'opportunité d'amender la Charte de façon à ce qu'à l'avenir aucune subdivision de terrain ne soit faite à moins que les rues ne soient tracées suivant les plans de la Cité de Montréal, et qu'aucun ^{Terrain} ~~lot~~ ne soit vendu à moins que tous les travaux municipaux ^{m'} aient été exécutés par celui qui ^{ou} fait cette subdivision ou, du moins, que le vendeur prenne vis-à-vis ^{de} l'acheteur, l'engagement de faire, dans un délai n'excédant pas trois ans, à ses frais, tous les travaux municipaux dans les rues qui lui appartiennent, et de céder ensuite ces rues à la Cité de Montréal. Tous les travaux en question devant être faits suivant les plans et devis préparés par les Ingénieurs de la Cité.

REPARATIONS DES EDIFICES.

Dans les différents services, j'ai remarqué le nom d'employés qui sont ^{chargés de voir à la} ~~proposés aux~~ réparations ^{des} édifices municipaux et chaque service a aussi un crédit spécial pour des réparations. Je me demande pourquoi toutes les réparations aux édifices muni-

9

cipaux ne seraient pas confiées à un seul et même département, celui de l'Architecte de la Ville, par exemple. Je suggère à votre Commission d'opérer cette réforme sans délai.

REPARATIONS AUX PAVAGES.

Depuis longtemps, l'on parle d'avoir dans chacune des trois divisions de la Voirie, des équipes volantes chargées spécialement des réparations aux trottoirs et aux pavages. Cette réforme est urgente et ces équipes devraient être organisées dès le printemps prochain. L'on ne devrait pas attendre que les trottoirs et les pavages soient complètement détériorés pour faire des réparations. Ces réparations devraient se faire chaque jour suivant les besoins. Je compte que la Commission Administrative donnera des instructions pour que l'on donne effet à cette suggestion.

INSPECTION MEDICALE DES ECOLES.

L'inspection médicale des écoles devrait être mise à la charge des commissions scolaires et, si la loi ne permet pas d'agir ainsi, je suggérerais à la Commission Administrative ~~de~~ *proposer* ~~de~~ les amendements *requies à cette fin.* Cette inspection coûte à la Ville près de \$50,000.00 par année.

DEPARTEMENT DES INCENDIES.

J'attire tout particulièrement l'attention des administrateurs de la Ville sur le Département des Incendies et je ferai remarquer qu'en 1909 on a modifié radicalement ce département en y introduisant des appareils automobiles. A cette époque le coût de l'administration de ce département était de \$450.500; aujourd'hui, le chef du département réclame un crédit d'un million. J'attribue cette augmentation énorme à l'introduction des appareils automobiles et je ne doute pas que la Commission Administrative n'étudie sérieusement cette question afin d'y apporter les réajustements et économies qui s'imposent.

INCINERATION.

dans le but

Je suggère qu'une étude soit faite ~~en~~ de s'assurer si le coût du service de l'enlèvement et de la disposition des déchets ne pourrait pas être chargé aux occupants de logis, magasins, ou bureaux. En faisant payer une redevance d'à peu près $1\frac{1}{2}$ % sur la valeur du loyer, la Ville retirerait ~~presque~~ un montant presque suffisant pour payer le coût de l'enlèvement des déchets.

NOUVELLES SOURCES DE REVENU.

Il ne peut y avoir de doute pour ceux qui sont au courant des besoins de notre administration, qu'il ^{est} impossible de faire face aux exigences des différents services municipaux avec les revenus actuels et qu'il faut, de toute nécessité, que la Ville se procure des revenus additionnels. ~~XXXXXXXXXXXXX~~
~~XXXXXXXXXXXXX chiffres XXXXX du revenu disponible qui XXXXX~~
~~XXXXXXXXXXXXX XXXXX XXXXX XXXXX XXXXX XXXXX XXXXX XXXXX~~

Je tiens à soumettre à ~~la~~ ^{la (de la Commission Administrative)} ~~considération~~ un projet qui soulagerait le budget d'un montant considérable et éviterait peut être l'augmentation de l'impôt sur l'immeuble. Ce projet consiste dans l'établissement par la Cité de Montréal d'une assurance mutuelle contre les incendies. Il y a actuellement dans la Cité ~~vingt~~ quatre-vingts compagnies d'assurance contre les incendies qui perçoivent des primes s'élevant à ~~xxx~~ \$3,057,280.69. Si l'on ajoute à ce montant les primes qui sont perçues par des compagnies américaines qui n'ont pas de bureau dans la Cité de Montréal, nous pouvons dire qu'il se fait dans ladite Cité trois millions et demi par année en primes d'assurance contre le ~~feu~~. *L'incendie*

D'après le rapport qui m'a été fait par le Département des Incendies, le chiffre des pertes ^{causées} par le ~~feu~~ ^{L'incendie} dans la Cité de Montréal, s'élève tout au plus à un million ^{de dollars} et ce chiffre n'a jamais été excédé depuis huit ans.

Si on établissait une assurance mutuelle contre le ~~feu~~ *L'incendie*

et si on faisait payé aux assurés comme primes:

(1) Le coût de l'entretien du Département des Incendies.....	\$ 1,200,000.00
(2) Le coût de l'entretien de la partie de l'Aqueduc qui sert à la protection contre le feu <i>l'incendie</i> (y compris l'intérêt et le fons d'amortissement du capital placé <i>investi</i> dans cette entreprise).....	\$ 500,000.00
(3) Les pertes causées par l'incendie <i>causées par l'incendie</i>	\$ 1,000,000.00
(4) Le coût de l' Administration de cette assurance mutuelle.....	\$ 100,000.00
(5) Le Fonds de réserve pour faire face à de grandes conflagrations qui pourraient se produire à certains moments.....	\$ 250,000.00
	<hr/>
	\$ 3,050,000.00

Les citoyens économiseraient ^{ont} une somme annuelle d'à peu près \$ 450,000.00 et le budget serait soulagé d'une somme de \$1,700,000.00.

Nous pourrions peut-être éviter par ce moyen d'augmenter l'impôt sur la propriété foncière où, du moins, l'augmentation de l'impôt serait minime et, si telle augmentation était nécessaire, elle serait compensée par la réduction des primes d'assurance.

Je ferai remarquer qu'actuellement les compagnies d'assurance font un profit énorme dans la Cité de Montréal. De plus, si le montant des pertes excède leurs prévisions, ils augmentent les primes de façon à toujours être en état de payer les mêmes dividendes. Tout le monde sait, que lors de l'incendie du Board of Trade, il y a quelques années, les compagnies d'assurance ont augmenté considérablement le taux des primes pour faire face aux pertes qu'ils avaient subies par ~~ce feu~~ *et incendie*. Enfin de compte ce ne sont pas les compagnies qui ont perdu mais les citoyens.

C'est lors de cet incendie que l'idée m'était venue de suggérer la création d'une assurance municipale, malheureusement, à cette époque, je n'ai pas reçu l'appui ^{auquel} que j'étais en droit ~~de~~ ~~s'attendre~~ *de m'attendre*.

Si les citoyens et tous les corps publics ~~qui réclament~~ ~~actuellement une réforme de l'administration municipale~~ voulaient

voulant nous donner leur appui, il n'y a pas de doute que le Gouvernement

provincial ne pourrait refuser la législation nécessaire pour établir cette assurance municipale.

Je ne prétends pas que l'administration de cette assurance devrait être confiée à un ~~xxxxxx~~ corps électif, mais une commission spéciale composée des experts les plus compétents pourrait être nommée pour prendre charge de cette administration.

Je crois que ce projet mérite d'être étudié sérieusement et devrait recevoir l'appui de tous nos bons citoyens.

TAXES ADDITIONNELLES

Sans vouloir me prononcer maintenant sur la nature des taxes qui doivent être imposées, je crois cependant que les compagnies d'utilité publique qui se servent de nos rues presque gratuitement, devraient payer à la Cité une compensation juste et raisonnable pour les privilèges dont elles jouissent.

Je ferai remarquer que la seule taxe que la Compagnie Montreal Light Heat & Power paie à la Cité est de un-dixième de un pour cent sur son capital. Cette somme n'est certainement pas proportionnée aux bénéfices que retirent cette compagnie et aux avantages dont elle jouit actuellement. Il en est de même pour les autres compagnies qui ont des privilèges semblables. J'ajouterai qu'il y a des villes qui paient presque toutes leurs dépenses d'administration avec les revenus qu'elles retirent de l'exploitation des services d'utilité publique.

LABORATOIRE MUNICIPAL

Une autre question que nos administrateurs devraient étudier est celle des services que pourrait rendre aux citoyens le laboratoire municipal. Ce laboratoire, qui a été établi par l'ancien Bureau des Commissaires, est un des plus complets et des mieux outillés de la province. Pourquoi ce laboratoire ne serait-il pas mis à la disposition de tous ceux de nos citoyens qui ont des recherches, analyses ou expériences à faire faire. Un petit industriel qui désire améliorer son industrie a besoin, dans bien des cas, des services de chimistes d'expérience, mais souvent n'a pas les moyens pécuniaires nécessaires pour retenir les services de chimistes. Pourquoi la Ville

ne lui viendrait-elle pas en aide en lui fournissant gratuitement les ~~expériences~~ ^{services} des chimistes et analystes municipaux. C'est en aidant à ses industries que la Ville contribuera le plus efficacement à la prospérité générale.

MONTREAL, PROVINCE SEPARÉE

Une question de la plus haute importance que nos administrateurs devraient, sans perdre de temps, mettre à l'étude, est celle du démembrement de la Province de Québec de façon à former une province à part composée du territoire de l'île de Montréal et ^{des} comtés limitrophes. Le but de cette réforme serait de réserver pour la métropole les sources de revenu qui lui sont propres, afin qu'elle les applique à défrayer ses propres dépenses et cesse de passer pour un enfant prodigue, quand elle ne l'est pas. Jusqu'à quel point ce projet peut être réalisable est encore le secret de l'avenir. J'admets que c'est une entreprise nouvelle de la plus haute importance et qui comporte une ~~étude~~ étude approfondie de notre situation au point de vue constitutionnel et économique, mais je crois que nos administrateurs accompliraient une tâche utile en mettant cette question à l'étude et en ~~en~~ ^{s'assurant} si la Ville de Montréal ne retirerait pas d'énormes ~~avantages~~ avantages de la réalisation de ce projet.

ABATTOIRS

Depuis plusieurs années, on agite la question des abattoirs qui constitue^{nt} aux deux extrémités de Montréal, une nuisance publique qui est devenue intolérable. Des négociations ont été entamées avec les autorités de cette compagnie, mais l'expiration du mandat du dernier Bureau des Commissaires est survenu avant que l'on fut arrivé à une décision. Je ne doute pas que nos administrateurs ne se saisissent de cette question dans le plus bref délai possible et ne trouvent une solution à un état de choses que le public ne peut plus ~~supporter~~ souffrir.

On m'assure qu'il y a ~~uniquement~~ actuellement dans le trésor une somme considérable, prise à même le fonds d'emprunt, applicable à des travaux permanents qui ne sont pas commencés. Je suggèrerais ~~à~~ *en tête de la page 15*

CONDUITES LATERALES ADDITIONNELLES

Depuis que les travaux de l'agrandissement de l'aqueduc ont été suspendus, les citoyens croient, en certains milieux, que nous courons des risques sérieux au sujet de l'approvisionnement de l'eau dans le cas de rupture de la seule conduite latérale qui existe. Il n'y a pas à nier que, dans le cas d'un tel malheur, la Ville n'aurait que le canal Lachine pour s'approvisionner d'eau. Pour faire face à cette disette on agite la question de la construction d'une conduite latérale additionnelle, et je prierais la nouvelle Commission, en étudiant le programme de l'aqueduc de prendre cette question en sérieuse considération.

MONTREAL WATER AND POWER COMPANY

Il n'est pas juste de souffrir que les contribuables de certains quartiers excentriques paient à la "Montreal Water & Power Company" pour approvisionnement d'eau, un prix plus élevé qu'on ne paie à la Ville de Montréal.

La question de l'achat de la "Montreal Water & Power Company" a été à l'étude depuis plusieurs années, sans avoir été solutionner, et je ne doute pas qu'elle ne fasse l'objet d'une étude sérieuse par la Commission administrative.

COMMISSION TECHNIQUE ET COMMISSION DU SERVICE MUNICIPAL

La loi pourvoit à la création d'une commission technique, composée de chefs de départements et d'autres personnes, chargée de l'étude de toutes les questions de nature technique qui lui seront confiées par la Commission administrative. On agite aussi la question de la création d'une commission du service municipal qui serait chargée de faire des recommandations au sujet du personnel. Je crois que ces deux commissions devraient être constituées et que la Commission administrative devrait étudier cette question dans le plus bref délai possible.

CONTREMAITRES ET POINTEURS

Je suis d'avis que l'engagement des contremaîtres et des pointeurs devrait être fait par le bureau du Payeur, afin de permettre à ce dernier de contrôler les listes de paie et de prévenir les abus qui peuvent se glisser dans ces listes.

que toutes les résolutions votant ces crédits soient rescindées, que ces divers montants soient reversés au trésor et que la Commission administrative détermine de nouveau l'emploi qui devra être fait de ces fonds.

Je me permettrai cependant de faire une exception pour les crédits votés pour l'élargissement du tunnel de la rue Saint-Denis, cette amélioration s'imposant absolument pour la sauvegarde de la vie du public. *safety*

CONCLUSION

bying word En terminant, je me permettrai d'attirer l'attention de tous mes collègues, tant échevins que membres de la Commission, ainsi que celle des chefs des différents services sur la malheureuse période *contrast* que nous traversons et qui est, en grande partie, attribuable à la guerre qui se poursuit en Europe.

A toutes les familles qui ont donné quelqu'un de leurs membres à l'armée, nous donnons l'assurance de notre sympathie la plus vive, et nous faisons des vœux pour que ceux qui leur sont chers leur soient rendus dans un avenir aussi rapproché que possible, alors que la victoire couronnera les efforts des alliés et nous donnera une ère de paix et de prospérité.

Je souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les membres du Conseil, nouveaux et anciens, ainsi qu'aux membres de la Commission administrative, et je ne doute pas que tous leurs ~~efforts~~ *efforts* ne soient dirigés vers un seul but: le progrès de notre ville et le bien-être de notre population.

Le maire de Montréal,
Médéric Martin.

Hôtel de Ville,
Montréal, 22 avril 1918.

Ladies and Gentlemen,

For the third time, the citizens of Montreal have elected me Mayor of the Metropolis of Canada. It is an honor which I highly appreciate and for which I give them the assurance of my unstinted gratitude. In return, I may promise them that I will do my utmost to promote the City's interests and to perform the duties of my office as worthily as possible. It is true that, at the last session of the Legislature, the importance of the Mayor's functions has been diminished, and it has been contended, in certain quarters, that the Mayor's duties were now rather of a decorative character.

I carefully perused the Act which has been adopted, and I find that, in the main, the Mayor's duties still remain those of the Executive Head or Magistrate of the Corporation, and although they are never of a judicial or legislative character, they are always of an executive and administrative nature.

THE MAYOR'S DUTIES IN VIRTUE OF THE CHARTER.

In current practice, the duties inherent to this office had been fixed by the City Charter (as amended several times) and by by-law No 1, concerning the Mayor, which had been passed in 1865, but, of course, the Act adopted at the last session of the Legislature supersedes these provisions and must now guide us in determining the Mayor's functions.

In virtue of the said Act, the Mayor

- 1-Is the first Magistrate of the City;
- 2- He represents the City ~~on all~~ ceremonial occasions;
- 3-He submits, whenever he deems it advisable, observations and suggestions to the Administrative Commission, the Council and the Committees of Council;
- 4-He presides over the meetings of the Council;
- 5-He has the right to vote on all questions submitted to the Council, and he has a casting-vote when the votes are evenly divided;
- 6-He is ex-officio a member of all the Committees of the Council;
- 7-He signs the by-laws, debentures, bonds or other documents which he is called upon by the Charter, by a general or special Act, or by a by-law or resolution, to sign;
- 8-He fixes the date of by-elections;
- 9-He is ex-officio a Justice of the Peace for the City and District of Montreal, and is exempted from acting as Juror;
- 10-He calls the special meetings of the Council;
- 11-He signs the Minutes of the Council;
- 12-He is held to see that the voters' lists are correctly made, and he may impose severe penalties if this

work is neglectfully done.

THE MAYOR'S DUTIES IN VIRTUE OF THE RULES OF COUNCIL.
during the meetings of

1-The Mayor preserves order and decorum/~~IN~~ the Council ~~XXXX~~
and decides questions of order;

2-He may cause to be arrested by any police officer any one
who disturbs order at any meeting of the Council;

3- He may take part in any debate, provided he leaves the
Chair; of the Council

4-When two or more members/happen to rise at the same time,
the Mayor names the member who ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ is en-
titled to have the floor;

5- If a motion is contrary to the Charter or to the Rules of
Council, the Mayor must apprise the Council thereof, and if a
motion is complex, the Mayor may require that it be divided;

6-After the Mayor has declared the debate closed on a ques-
tion, no member of the Council is allowed to speak to such
question.

The abstract side of the situation must also be consi-
dered and the powers and responsibilities of the Mayor, ~~XXXX~~ as
~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ the public conceives them, must be taken
into account, and, conscious of this fact, one of my predecessors
made, in 1896, the following statement:-

"The powers and privileges of the Mayor are very ex-
"tensive in the public mind, but when ~~XXXX~~ accurately defined,
"they are really very limited. True it is he is endowed with cer-
"tain powers which, if judiciously exercised, can be used to pu-
"blic advantage. At the same time, the responsibilities placed on
"his shoulders by the people are enormous, although not in many
"instances well defined. He can, however, by diligence, prudence
"and the exercise of tact, accomplish a great deal."

I will not undertake to give a summary of ~~XXX~~ what was
done during the past two years; the works performed and the im-
provements effected are set forth in the annual reports of the
various civic departments, which have been laid before the public
at different times, in the course of the recent electoral cam-
paign. What most preoccupies the public at the present time, is
the financial position of the City, and I will quote, for the in-
formation of the citizens, the following figures, which have been

Interested proprietors' share in the cost of works (refundable).	\$6,457,000.
Less working capital.....	\$3,000,000.
Less loan re sewers.....	\$1,000,000. 4,000,000.
Balance to be returned to the loan fund.....	\$2,457,000.
Properties to be resold, about.....	2,000,000.
Unexpended loans (appropriations).....	4,466,323.
Unappropriated loans.....	6,883,102.
	\$15,806,425.

furnished to me by the City Comptroller & Auditor:-

The City's debt is	\$100,371,772
The revenue is.....	13,600,657
The authorized loans which have been voted but not appropriated aggregate.....	4,666,323
The authorized loans which have not yet been voted aggregate	6,883,102

As will be seen by the above figures, the City's position is solid, and by acting with prudence, it is possible to overcome the crisis which now prevails without much hardship being caused to the ratepayers.

THE NEW COMMISSION.

As you are aware, the Legislature has entrusted the management of the City's affairs to an Administrative Commission, appointed by the Lieutenant Governor in Council, the Order in Council bearing date of 5th April 1918. This Commission is composed of

- Messrs. Ernest R. Décary, Chairman
- Alphonse Verville, M.P.
- Robert A. Ross
- Hon. Chs. Marcil, M.P.
- Chs. Arnoldi, City Treasurer.

I cannot allow to pass unnoticed the fact that these appointments were coldly received by the public, and among those who appeared to be most disappointed are the newspapers which fiercely attacked me when I denounced the Provincial Government because it had deprived the people of the right to choose their representatives.

It is not my intention to hinder in any wise this Commission in its administrative work, and as I have at heart the interests of ~~the~~ our City, I will ~~strongly~~ strongly support all such measures as may be taken to improve our situation. Although the law has ~~expressly~~ deprived the Council and the Mayor of most of their prerogatives, I think that we still have an important part to play, and the ~~responsibility~~ ^{citizens rely} on us to prevent the abuses which might be ~~committed~~ committed and to protect them against any acts that might be contrary to their interests.

I confidently rely on the unanimous support of the Council in this work of cooperation, and I trust that the new Administrative Commission, will not hesitate, among its first measures, to request the

follow the example of the Dominion Government which pays over to the provinces, in the form of subsidies, a portion of its revenue, and that of other provincial governments of America which hand over to the municipalities, a large proportion of the taxes collected by them in such municipalities.

the Provincial Government to give back to the City of Montreal a portion of the millions which it collects from the citizens in the form of taxes. By taking such step, the Commission will only follow a precedent established in other cities of America, where the Provincial Governments hand over to the municipalities a large proportion of the taxes ~~collected~~ ^{these} levied by ~~the~~ Governments.

If the City is now momentarily ~~in~~ straitened in its finances, this is unquestionably due to the stand which the Legislature has taken for the past few years. The latter, by imposing on the City numerous annexations, ruinous expropriations and enormous ~~charges~~ liabilities, has contributed to a large extent in increasing the amount of its debt. In support of this assertion, I only have to mention the case of Maisonneuve, whose deficit, amounting to ~~more~~ over \$1,000,000, has been placed on the shoulders of the citizens of Montreal.

Before levying new taxes, the Administrative Commission will no doubt do its utmost to reduce the current expenses and to find other sources of revenue.

SUGGESTIONS.

I will now make certain suggestions to the Administrative Commission, and I would request the latter to carefully consider the same in the interest of the ratepayers and for the good administration of the City.

MUNICIPAL STORE.

The establishment of a Municipal Store, so as to put a stop to the system of purchasing supplies in small quantities according to the requirements of the different departments, should no longer be delayed. The existing system multiplies the work needlessly and is moreover a cause of loss to the City. If we had a Municipal Store, ~~we could~~ ^{we could} purchase supplies, after tenders had been called for, in quantities sufficient for one year and even more, which would enable us to obtain the same at much lower prices and would ~~considerably~~ considerably reduce the work of the Purchasing Department. This would also simplify the work of the City Treasurer, who would not have to make, as at present, 5 or 6 warrants, each month, in the name of the same

supplier for goods sold to the different departments. I may add, while dealing with this subject, that the City should only pay its accounts once a month, as all important concerns do. This would further simplify the work.

COLLECTION OF TAXES.

Changes should also, I think, be effected in the book-keeping system as well as in the method of collecting the taxes.

For instance, only one account should be sent to each rate-payer for all taxes due to the City (ordinary, special and other taxes).

The system of accounts with stubs should also be adopted in order to simplify the work.

GENERAL INVENTORY.

I beg to call your attention to the necessity of having a complete and detailed inventory made, each year, in the various branches of the Municipal Service, of all the City's property. A duplicate of this inventory might be deposited with the City Comptroller, and an official would be especially appointed to closely follow ^{up} such inventory, in order that none of the City's belongings may be removed or destroyed, without the knowledge of the authorities.

PERMANENT WORKS.

I would suggest that the City undertake no permanent works (with the exception of the resurfacing of the main thoroughfares) until the war is ended. There is still a sum of over \$5,000,000 available ex-Loan Fund, the same having been voted for the carrying out of various permanent works. This sum should not be expended until the war is over, in order that the workmen who ~~will~~ ~~xxxxx~~ shall be out of employment when the munition factories are closed may be provided with work. I admit, however, that the streets on which concrete has been laid must be covered with asphalt, but this is the only work which should be done ex-Loan Fund.

The principal streets where the paving is in need of repairs are the following: St Lawrence Boulevard, from Craig to Ontario; Notre Dame St., East and West; St Catherine St., East and West; St Denis St., from Craig to Ontario; Craig and St Antoine Sts.; St

James St West;Dorchester St.,at different places~~X~~.The sidewalks on St Lawrence Boulevard,between Sherbrooke and Craig Sts.,and on St Catherine St West are also in need of repairs.The Tramways Company should be compelled to repair its tracks,which are in a bad condition,and especially to renew the paving which has become deteriorated owing to the vibration caused by the bad condition of ^{the}~~the~~ rails.

AUTOMOBILES.

The City should get rid of all the ^{costly} motor vehicles ~~which~~ which it owns,with the exception of those of the Fire Dept.and of that of the Board of Commissioners,which is designated as the "Mayor's Car",and replace them by Ford automobiles.A considerable saving would thus be effected.

On the other hand,a Municipal Garage should be established, in order to ~~fur~~ther reduce expenses,and I would request the Administrative Commission to consider this question.

TELEPHONE.

Last year,~~we~~ considerably reduced the number of telephones at the City Hall and in the outside offices,and I think that a further saving might be effected on that item of the budget.I would suggest that our Administrators ~~XXXXXX~~ consider whether it would not be possible to have,at the City Hall,one or two telephones on each floor,instead of having a telephone in each office and even several ~~XXXXXXXXXX~~ instruments in one office.

PRINTING OF ANNUAL REPORTS.

I have been in a position to ascertain that the cost of printing the annual reports might be reduced by omitting from such reports a quantity of matters which are of no interest to the public.I do not blame the heads of departments for inserting in their reports~~X~~,each year,all the details they deem advisable to give,but such details should only serve for the Administration and should be suppressed when the report is printed.I noticed, for instance,in the case of the one cent tax for the poor,that this subject is dealt with ~~XX~~ at length in three different reports,to wit:in the report of the Supt.of the License Dept.,in that of the Director of Municipal Assistance and in the report of the Board of Commissioners.

MUNICIPAL BULLETIN.

I differ in opinion with the Administrative Commission, which has decided to abolish the Municipal Bulletin. It was the only means we had of knowing how this Commission would administer the City, and by publishing therein the City's advertisements, it would have been possible to save several thousands of dollars. I trust that the Commission will reconsider its decision and will provide for the maintenance of this publication.

PENSIONS OF THE RECORDERS.

The City is now paying, as pension, to three ex-Recorders a sum of \$10,500. Two of these pensioners are very wealthy, and I think that we should ^{request} ~~ask~~ the Provincial Government to release the City from the payment of the pensions of ^{both} these ex-Recorders.

CARRYING OUT OF WORKS ON NEW STREETS.

I would ^{respectfully} ~~like~~ ^{members of the} suggest ~~to~~ the Administrative Commission that they ~~it~~ consider the advisability of amending the Charter so as to ~~enact~~ enact that hereafter no ~~piece~~ piece of land shall be subdivided unless the streets be previously laid out according to the plans of the City of Montreal, and that no lot of land shall be sold unless all municipal works be previously performed by the person who has made the subdivision, or, at least, that the vendor shall bind himself towards the purchaser to perform, within a delay not exceeding 3 years, at his own expense, all municipal works on the streets belonging to him and to then cede such streets to the City of Montreal. All the works in question to be ^{done} ~~carried out~~ according to the plans and specifications of the City Engineers.

REPAIRS TO BUILDINGS.

In the different departments I noticed the names of employees whose duty it is to see that the necessary repairs are made to the municipal buildings, and each department has also a special appropriation for repairs. I do not see why all the repairs to municipal buildings should not be entrusted to one department, that of the City Architect, for instance. I would suggest that this reform be effected without delay by the Administrative Commission.

Repairs to pavings.

The question of having in each of the three divisions of

the Road Dept. flying squads of workmen, entrusted with the work of repairing the sidewalks and pavings, has been considered for quite a long time. This reform is urgent and these squads should be organized not later than next Spring. It is not a sound policy to make no repairs to the sidewalks and pavings until the same are completely deteriorated. The repairs should be made each day, as required. I trust that the Administrative Commission will give the necessary instructions so that the above suggestion may be carried into effect.

MEDICAL INSPECTION OF SCHOOLS.

The ~~various~~ School Boards should be called upon to pay the expenses in connection with the medical inspection of schools, and if, in virtue of the law, they cannot be compelled to defray such expenses, I would ~~suggest~~ request the Administrative Commission to propose the amendments required ~~for that~~ to that end. This inspection costs the City nearly \$50,000 per annum.

INCINERATION.

I would suggest that the necessary steps be taken in order to ascertain whether the cost of removing and disposing of garbage could not be charged to the occupants of dwellings, stores or offices. By levying a tax of about 1 1/2% on the rental value, the City ^{obtain} would ~~get~~ an amount almost sufficient to cover the cost of the removal of garbage.

FIRE DEPARTMENT.

I ~~would~~ ^{would} especially call ~~your~~ ^{the} attention to of the Administrators of the City to the Fire Dept., and more particularly to the fact that, in 1909, the equipment of this department has been radically altered by the introduction of automobile apparatus. At that time, the cost of the administration of the Fire Dept. was \$450,500; the Chief of that Department is now asking for an appropriation of \$1,000,000. I ascribe this enormous increase to the substitution of motor apparatus for the apparatus formerly used, and I have no doubt that the Administrative Commission will seriously consider this question and will make such readjustments and retrenchments as may be necessary.

NEW SOURCES OF REVENUE.

Those who are acquainted with the needs of our administration

readily admit that it is impossible to meet the requirements of the different civic departments with the present revenue and that additional sources of revenue must necessarily be created.

I desire to submit for the consideration of the Administrative Commission a project which would relieve the budget of a considerable amount and would perhaps avoid an increase of the real estate tax. This project consists in the establishment, by the City of Montreal, of a mutual fire insurance. There are at present in the city 80 fire insurance companies, which collect premiums amounting to \$3,057,280.69. If to that amount are added the premiums collected by American Companies, that have no office in the City of Montreal, it may be said that \$3,500,000 are paid in our City, in the form of fire insurance premiums.

According to the report submitted to me by the Fire Dept., the amount of the loss caused by fire in the City of Montreal, is, at most, \$1,000,000, and this amount has never been exceeded for the past 8 years.

If a mutual fire insurance were established and if the insured were called upon to pay as premiums:

- (1) The cost of the maintenance of the Fire Department.....\$1,200,000
- (2) The cost of the maintenance of that part of the aqueduct reserved for protection against fire (including the interest and the sinking fund on the capital invested in this undertaking)..... 500,000
- (3) The loss caused by fire1,000,000
- (4) The cost of the administration of this mutual insurance..... 100,000
- (5) The Reserve Fund required to cover the losses in the case of exceptional conflagrations which might occur at certain times..... 250,000

\$3,050,000

the citizens would save an annual sum of about \$450,000 and the budget would be relieved of a sum of \$1,700,000.

~~we might perhaps avoid~~ ^{thereby} An increase of the real estate tax or, at least, the increase of the tax would be small, and if such increase were necessary, it would be offset by the reduction of insurance premiums.

I would point out that, at the present time, the insurance companies are realizing enormous profits in the City of

Montreal. Moreover, if the amount of the losses exceeds their provisions, they increase the premiums so as to always be in a position to pay the same dividends. It is a well known fact that ~~xxxx~~ following the fire which destroyed the Board of Trade Building, a few years ago, the insurance companies considerably increased the ^{premium} ~~xxxxxxx~~ rates ~~xxxxxxx~~ in order to be able to cover the losses they had sustained on that occasion. In reality, the losers were not the companies, but the citizens.

It was at the time this conflagration took place that the idea occurred to me to suggest the ~~xxxxxxx~~ establishment of a municipal insurance; unfortunately, at that time, I did not receive the support ~~xxxxxxx~~ on which I rightfully relied.

If the citizens and all the public bodies would give us their support, there is no doubt that the Provincial Government would consent to pass the legislation required for the establishment of this municipal insurance.

I do not contend that the administration of this insurance should be entrusted to an elective body, but a special Committee, composed of the most competent experts, might be appointed to take charge of such administration.

I think that this ~~xxxxxx~~ project deserves to be seriously considered and should receive the support of all our good citizens.

ADDITIONAL TAXES.

desiring

without ~~xxxxxxx~~ to pronounce myself, at the present time, on the nature of the taxes which are to be levied, I however think that the public utility companies, which are using our streets almost gratuitously, should pay to the City a fair and reasonable compensation for the privileges they enjoy.

I beg to point out that the only tax which the M.L.H. & P. Co. pays to the City is 1/10 of 1% on its capital. This sum ~~is~~ is certainly not proportionate to the profits ~~xxxxxx~~ which this Company ~~xxxxxxx~~ is realizing and to the advantages it is now enjoying. The same may be said of the other companies who have been granted similar privileges. I may add that there several cities which ~~xxx~~ are paying almost all their administration expenses with the revenue they derive from the operation of public utility services.

MUNICIPAL LABORATORY.

Another question which our administrators should consider is that of the services which the Municipal Laboratory could render to the citizens. This Laboratory, which was established by the former Board of Commissioners, is one of the most complete and best equipped institutions of the kind. Why should not this Laboratory be placed at the disposal of all those among our citizens who ~~would~~ desire to have researches, analyses or experiments made? A small manufacturer, who is eager to improve his industry, ~~often~~ needs, in many cases, the services of experimented chemists, but it often happens that his pecuniary means do not permit of his retaining the services of chemists. Why should not the City assist him by allowing him, to resort, free of charge, to the services of the municipal chemists and analysts? It is by aiding its industries that the City will most effectively contribute to the general prosperity.

Montreal--a separate province.

A question of the highest importance which our administrators should consider, ~~without~~ without delay, is that of the dismemberment of the Province of Quebec, so as to form a separate province, composed of the territory of the Islands of Montreal and of the adjoining counties. The object of this reform would be to reserve for the Metropolis ~~the~~ sources of revenue which apper-

tain to it, so that it may apply ~~the~~ the same to defraying its own expenses and that it may no longer pass for a prodigal son, when it ~~does~~ does not deserve such repute. To what extent this project may be realizable, is still the secret of the future. I admit that it is a departure from an established system of the utmost importance, and which implies a careful study of our situation from a constitutional and economic standpoint, but I think that our administrators would accomplish a useful task by considering this question and by ascertaining whether the City of Montreal would not derive enormous advantages from the carrying out of ~~such~~ such project.

ABATTOIRS.

The question of transferring outside of the City limits the two abattoirs, which constitute at both the extremities of Montreal a public nuisance which has become intolerable, has been under consideration for several years past. Negotiations have been entered into with the authorities of the Company, but no decision has been reached at the expiry of the term of office of the Commissioners. I trust that our administrators will consider this question within the shortest possible delay and will find the means of remedying a state of things which the public can no longer bear.

APPROPRIATIONS ~~FOR~~ VOTED EX-LOAN FUND.

I am informed that there is, at the present time, in the treasury a large sum, taken out of the Loan Fund and applicable to permanent works which have not yet been begun. I would suggest that all the resolutions in virtue of which ~~these~~ these appropriations were voted be repealed, that these various amounts be returned to the treasury and the Administrative Commission determine anew to what purposes such funds shall be applied.

I will however make an exception as regards the appropriations voted for the widening of the St Denis St Tunnel, inasmuch as this improvement is absolutely required for the safety of the public.

ADDITIONAL LATERAL CONDUITS.

Since the works in connection with the enlargement of the aqueduct have been suspended, the citizens believe, in certain quarters, that we are running a serious risk as regards the water supply, in case the only lateral conduit which exists should break. It is true that, in such an occurrence, the City would only have the Lachine Canal as its source of water supply. In order to avoid a dearth of water, the construction of an additional lateral conduit has been ~~so~~ suggested, and I would request the new Commission to give its earnest attention to this matter when considering the question of the aqueduct.

MONTREAL WATER & POWER CO.

It is not fair that the ratepayers of certain outlying wards should ~~be~~ be called upon to pay to the Montreal Water & Power Co., for their water supply, a higher price than that

that paid to the City of Montreal.

The question of the purchase of the plant of the Montreal Water & Power Co. has been under consideration for several years past and has not yet been solved, and I have no doubt that the Administrative Commission will give ~~XXXXXXXXXXXX~~ attention to the same. its earnest

TECHNICAL COMMITTEE AND MUNICIPAL SERVICE
COMMITTEE.

The law provides for the ~~XXXXXX~~ appointment of a Technical Committee, composed of heads of departments and other persons, and which would ~~XXXXXX~~ be entrusted with the task of considering all questions of a technical nature which might be submitted to it by the Administrative Commission. The appointment of a Municipal Service Committee, whose functions would consist in making recommendations concerning the staff, has also been suggested. I think that both these Committees should be constituted and that the Administrative Commission should consider this question within the shortest possible delay.

Foremen and time-keepers.

I am of opinion that the foremen and time-keepers should be engaged by the Paymaster, in order to enable the latter to control the pay-lists and to prevent the abuses which might be committed in connection with such lists.

CONCLUSION.

In conclusion, allow me to call your attention ~~to~~ of the Aldermen and ~~XXXXXX~~ the members of the Commission as well as of the heads of the different departments to the trying conditions under which we are labouring and which are largely due to the war now raging in Europe.

All the families ~~xxx~~ that have given one or more of ~~xxxx~~ their members to the army may rest assured that we deeply sympathize with them, and we ardently hope that those who are dear to them will again be in their midst in the near future, when victory shall have crowned the efforts of the allies and ~~xxxxx~~ shall have given us an era of peace and prosperity.

I cordially welcome the new and old members of the Council as well as the members of the Administrative Commission, and I have no doubt that all their efforts will be directed towards one end: the progress of our City and the welfare of our population.

City Hall,

Montreal, 22nd April 1918.

Médéric Martin,
Mayor

Discours d'inauguration

Léonard Martin,
22 avril 1878

Discours d'inauguration
22 avril 1878

M. de la Roche
M. de la Roche

one of the members of the city and the welfare of our population
I especially welcome the new and old members of the
city and hope that all their efforts will be directed towards
the welfare of the city and the welfare of our population

the welfare of the city and the welfare of our population
the welfare of the city and the welfare of our population

CONCLUSION

ACCOMPLI

CONCLUSION

ACCOMPLI